



VOLUME 3 NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Parc éolien des Rieux

**Communes de Boissy-le-Repos et de
Vauchamps**

Département : Marne (51)

Décembre 2019 – VERSION N°1



Version	Elaboré par :	Vérifié par :	Approuvé par :
Décembre 2019	ATER Environnement	ATER Environnement	VALECO
	Florian BONETTO	Benoit SABA	Audry BEAUVISAGE

SOMMAIRE

1	Présentation du projet	5
1.1	Historique et communication autour du projet	5
1.2	Localisation du site et identification cadastrale	11
1.3	Caractéristiques générales du projet	15
2	Les acteurs du projet	31
2.1	Le maître d'ouvrage : PE DES RIEUX	31
2.2	La société de développement : VALECO	31
2.3	Les bureaux d'études d'expertises	33
3	Garanties financières	35
3.1	Méthode de calcul	35
3.2	Estimation des garanties	35
3.3	Déclaration d'intention de constitution des garanties financières	36
4	Contenu du dossier et procédure d'instruction	37
4.1	Le dossier d'autorisation Environnementale	38
4.2	Procédure d'instruction	40
5	Table des illustrations	41
5.1	Liste des figures	41
5.2	Liste des tableaux	41
5.3	Liste des cartes	41
6	Annexes	43
6.1	Annexe 1 : K-Bis de la société PE DES RIEUX	43
6.2	Annexe 2 : Attestations de maîtrise foncière	44

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 Historique et communication autour du projet

L'historique du projet des Rieux est résumé dans le tableau suivant :

Juin 2017	Premier RDV avec les élus de Boissy-le-Repos
Septembre 2017	Présentation au conseil municipal en mairie de Boissy-le-Repos
Septembre / Octobre 2017	Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords foncier pour le projet pour les parcelles de Boissy-le-Repos
Janvier 2018	Lancement des études techniques (Etudes écologiques)
Avril 2018	Délibération du conseil municipal de Vauchamps en faveur du projet éolien.
Juin 2018	Lettre d'information aux habitants des deux communes d'implantation.
Juin 2018	Lancement de l'étude paysagère
Septembre 2018	Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords foncier pour le projet pour les parcelles de Vauchamps
Avril 2019	Réunion avec l'ensemble des propriétaires et exploitants de la zone d'étude pour définir l'implantation
Août 2019	Validation de l'implantation avec les maires des deux communes du projet
Octobre 2019	Montage du mât de mesure de vent
Octobre 2019	Lettre d'information avec présentation de l'implantation retenue à destination des riverains des deux communes.
Octobre 2019	Création d'un blog pour le projet éolien et les remarques des riverains http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_les-rieux

Tableau 1 : Résumé de l'historique du projet des Rieux

Les deux lettres d'informations envoyées figurent dans les pages suivantes :

En savoir plus sur l'éolien

Les éoliennes et la santé

La première éolienne a été installée il y a environ trente ans et il existe aujourd'hui dans le monde plus de 80 000 éoliennes en fonctionnement. Aucun problème de santé spécifique aux éoliennes n'a été constaté à ce jour.

Les éoliennes ne renferment aucun produit toxique. Elles n'émettent pas de radioactivité, ni aucune forme de déchets. Les éoliennes ne rejettent pas non plus de gaz participant à l'effet de serre ou à la pollution atmosphérique.

L'éolien : une énergie fiable et sûre

Le système électrique français est prêt à accueillir les 25 000 MW éoliens inscrits dans le Grenelle de l'Environnement. Le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité (RTE) confirme qu'il est « prêt à accueillir l'électricité éolienne sur son réseau, à la hauteur des objectifs que s'est fixés la France », soit un objectif de 25 000 MW en 2020. L'éolien pourrait représenter 10 % de notre consommation électrique (en comparaison, elle atteint aujourd'hui 20% au Danemark et 15% en Espagne).

Les éoliennes et l'environnement sonore

Les éoliennes modernes sont de plus en plus silencieuses, des progrès ont été réalisés dans l'insonorisation des nacelles et l'amélioration du profil des pales et des matériaux utilisés.

Au pied d'une éolienne, le niveau sonore s'élève à 55 décibels, soit le bruit d'une conversation normale, à 500m le volume est de 35dB équivalent une conversation chuchotée. Quand le vent souffle fort, le bruit du souffle dans la végétation masque les effets sonores au niveau des habitations.

Un rapport de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), relatif à l'impact sanitaire du bruit généré par les éoliennes, indique que les éoliennes ne peuvent avoir de conséquences sanitaires sur les riverains.

Vous souhaitez des informations complémentaires, contactez-nous

Emmanuel GOMA – Valeco

04 99 23 25 21

emmanuelgoma@groupevaleco.com

Blandine BOYEAU – Valeco

07 83 21 69 39

blandineboyeau@groupevaleco.com

Mairie de Boissy-le-Repos

03 26 81 67 98

mairieboissylerepose@wanadoo.fr

Lettre d'information N°1 – Juin 2018



PROJET EOLIEN

COMMUNES DE BOISSY-LE-REPOS
ET VAUCHAMPS

Le projet

Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur les communes de Boissy-le-Repos et Vauchamps, les conseils municipaux de Boissy-le-Repos et Vauchamps ont délibéré favorablement respectivement le 29/09/17 et le 05/04/18, pour l'étude et le développement d'un parc éolien.

A l'issue d'une étude de faisabilité concluante, les premières expertises sur les milieux naturels ont démarré en décembre 2017, en collaboration avec le bureau d'étude Ecosphère, pour une durée de 1 an. Les premières indications sur le gabarit du projet pourront ainsi être déterminées fin 2018.

Il a été convenu que les études seraient réalisées en étroite concertation avec la mairie et en toute transparence vis à vis des populations concernées.

La zone d'étude s'étend sur environ 337 ha, au nord du lieu-dit La Haute Vaucelle et à l'ouest du Bois de Champramont. Les parcelles concernées sont des terrains privés.



Zone d'étude du projet

Figure 1 : Première lettre d'information destinée au public 1/2 (Source : VALECO, 2019)

L'actualité de votre projet



Lancement des études environnementales

Depuis décembre 2017, un bureau d'étude spécialisé en environnement (Ecosphère), réalise de jour comme de nuit les expertises de terrain sur les habitats naturels, la faune et la flore. Ces études sur les milieux naturels, d'une durée de 1 an, prendront fin en décembre 2018.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet de ce bureau d'étude :

<http://www.ecosphere.fr/index.php/bureau-etudes-environnement-faune-flore.html>

Planning prévisionnel



A savoir : Durant 2018, des études sur le paysage, l'acoustique, le gisement éolien, les sols, l'hydrologie... sont ou seront également réalisées afin d'établir un état initial exhaustif du site.

Zoom sur...

LE GROUPE VALECO

Le Groupe VALECO, c'est...

- ✓ Une **structure 100% française** appartenant à :
 - la famille GAY à 65%
 - la Caisse des Dépôts et Consignation, entrée au capital en novembre 2008, à 35%
- ✓ Un **producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans**
- ✓ Un **partenaire présent à vos côtés jusqu'au démantèlement des installations**
- ✓ **255 MW éoliens en exploitation**
 - 110 éoliennes,
 - 12 centrales,
 - 1 poste électrique 225 000 V.



- ✓ **80 MW de centrales solaires** en exploitation réparties au sol et en toiture dont la **première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)**



- ✓ **700 MW de projets éoliens** en développement, notamment :
 - Cher
 - Somme
 - Pas de Calais
 - Poitou Charentes (Charente, Deux-Sèvres)

www.groupevaleco.com

Figure 2 : Première lettre d'information destinée au public 2/2 (Source : VALECO, 2019)

Un impact significatif sur l'activité locale et l'emploi

Selon les activités concernées et les phases des projets, les territoires d'accueil peuvent enregistrer un regain d'activité dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et de l'implantation de nouveaux foyers. La présence de parcs éoliens sur un territoire permet le développement de compétences spécifiques localement et favorise la présence de travailleurs qualifiés.

L'implantation d'un projet éolien génère un surcroît d'activité localement, et fait intervenir des TPE, PME et ETI de proximité pour des travaux variés : terrassement, VRD, fourniture de béton, raccordement au réseau public, etc.

L'éolien en France a créé 4 emplois par jour en 2016

L'augmentation des capacités éoliennes contribue à la croissance de l'emploi sur le territoire. En 2017, 17 100 emplois directs sont recensés dans l'éolien, soit une augmentation de près de 8% par rapport à 2015, et une croissance de plus de 50% depuis 2013. En Europe l'éolien rassemble près de 330 000 emplois.

Source: observatoire de l'éolien

Ressources nouvelles et durables pour les communes

Un parc éolien permet de générer par la fiscalité des retombées économiques significatives et durables pour les collectivités de l'ordre de 10 000€ - 12 000€/ MW, ce qui contribue à financer des projets locaux sans avoir d'impact sur les impôts.



Les chiffres clés de l'éolien dans le Grand Est



Contact

Vous avez des questions concernant le projet des Rieux sur les communes de Boissy-le-repos et Vauchamps ?

N'hésitez pas à envoyer un e-mail ou écrire à l'adresse suivante :
Audry BEAUVISAGE - audrybeauvisage@groupevaleco.com
Groupe Valeco - 188 Rue Maurice Béjart - CS 57 392 - 34184 Montpellier



www.groupevaleco.com



Madame, Monsieur

Depuis le début de l'année 2018, et avec l'accord des Conseils Municipaux de Boissy-le-repos et de Vauchamps, la société Valeco étudie la possibilité d'implanter un projet éolien sur le territoire des deux communes.

Les études environnementales, paysagères et acoustiques arrivent à leur terme, et ont confirmé la faisabilité d'un parc éolien. En concertation avec les conseils municipaux des communes et les propriétaires fonciers, une proposition d'implantation et un gabarit d'éoliennes ont été retenus.

Un mât de mesure a été installé au début du mois d'octobre et restera en place environ 18 mois. Cette installation permettra d'évaluer le potentiel de vent et contribuera à l'optimisation du projet.

Vous trouverez dans les prochaines pages, davantage d'informations sur l'implantation retenue, le gabarit des éoliennes envisagées et les études de vents.

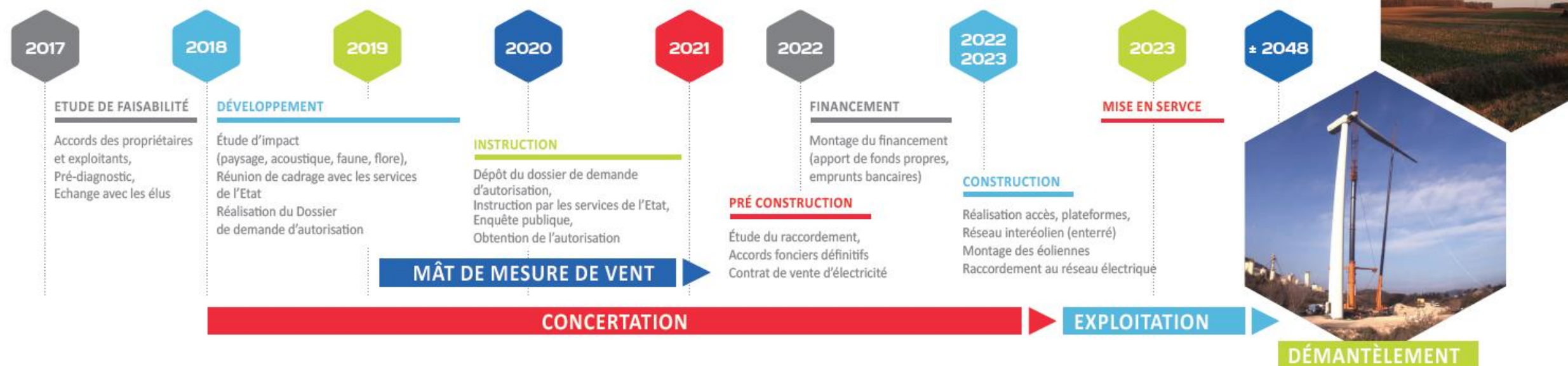
Je profite de cette lettre pour vous informer qu'un blog spécifique au projet éolien est en ligne à l'adresse suivante : http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_les-rieux. Nous vous invitons à le consulter pour suivre l'évolution du projet et y déposer vos remarques et commentaires.

Bonne et agréable lecture,
Audry BEAUVISAGE



Figure 3 : Deuxième lettre d'information destinée au public 1/2 (Source : VALECO, 2019)

Calendrier prévisionnel du projet

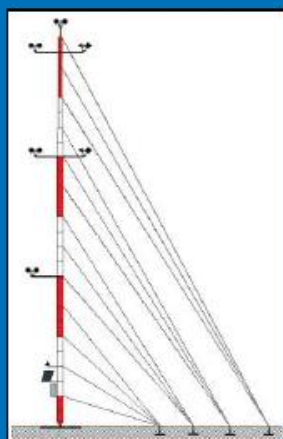


Le mât de mesure et les études de vent

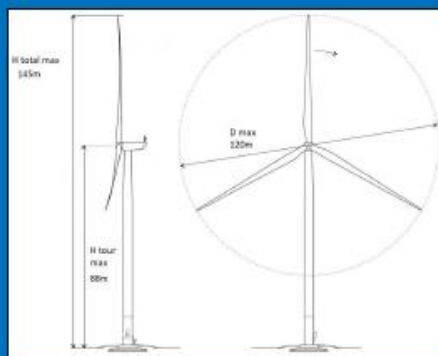
Le mât de mesure de vent permet d'enregistrer le vent à plusieurs hauteurs. Les équipements (anémomètres, girouettes etc...) enregistrent la vitesse du vent, sa direction, mais aussi la température, la pression et l'humidité.

Pour que la mesure soit fiable, le mât restera en place pendant environ 18 mois.

Équipé d'instruments à différentes hauteurs (le plus haut anémomètre se trouvant à 100 mètres), le mât caractérise l'écoulement du vent. Cette étude permet d'évaluer précisément la production d'électricité des futures éoliennes.



Le gabarit des éoliennes



Les éoliennes du projet des Rieux auront une hauteur maximale de 145 mètres, pâle à la verticale. Le diamètre des éoliennes sera de 120 mètres au maximum.

Il est estimé que le parc éolien des Rieux produira 28000 MWh d'électricité verte par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 5700 foyers (chauffage inclus).

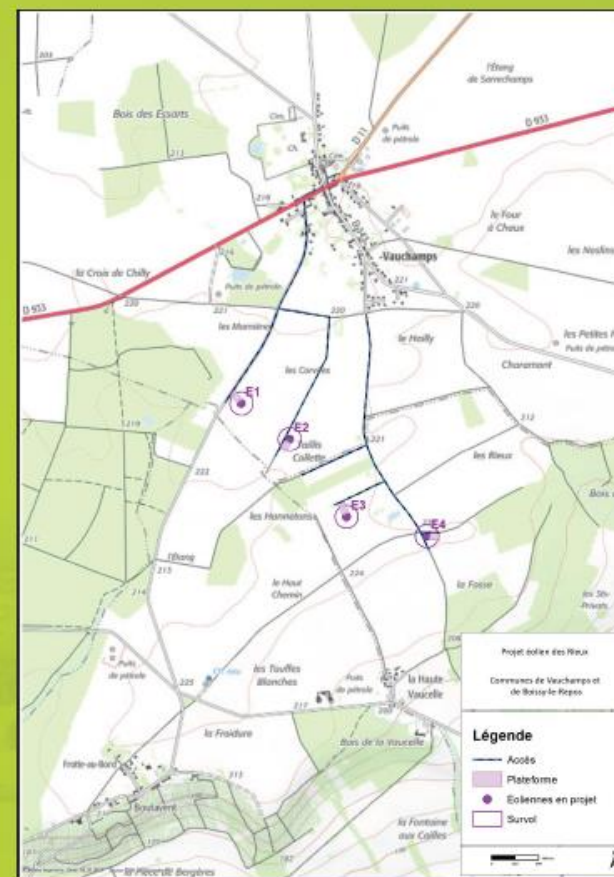


Entre **2 et 3 MW** par éolienne



Equivalent de la consommation de **5700 foyers**

Le projet éolien des Rieux sur les communes de Boissy le Repos et Vauchamps



Les études environnementales et paysagères ont récemment confirmé la faisabilité d'un parc éolien sur le site retenu. Les études acoustiques sont actuellement en cours et devront s'assurer que le futur parc éolien ne dépasse pas les niveaux sonors réglementaires. Le résultat des premières études a permis de définir une implantation à 4 éoliennes, deux sur la commune de Vauchamps et deux sur la commune de Boissy-le-Repos. Définie en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, cette implantation respecte les enjeux du territoire. Les habitations se trouveront à plus de 700 mètres de l'éolienne la plus proche. Suffisamment éloignées des boisements et des axes de migrations, les éoliennes n'auront pas d'impact sur l'écologie du site.

Autant que possible, les accès ont été prévus en utilisant les chemins existants. Les éoliennes ont également été implantées en limite de parcelle afin de minimiser la gêne sur les exploitations agricoles.

Dans les prochains mois, Valeco déposera une demande d'autorisation unique en Préfecture. S'en suivra une période d'instruction d'environ 1 an au cours de laquelle une enquête publique sera organisée.

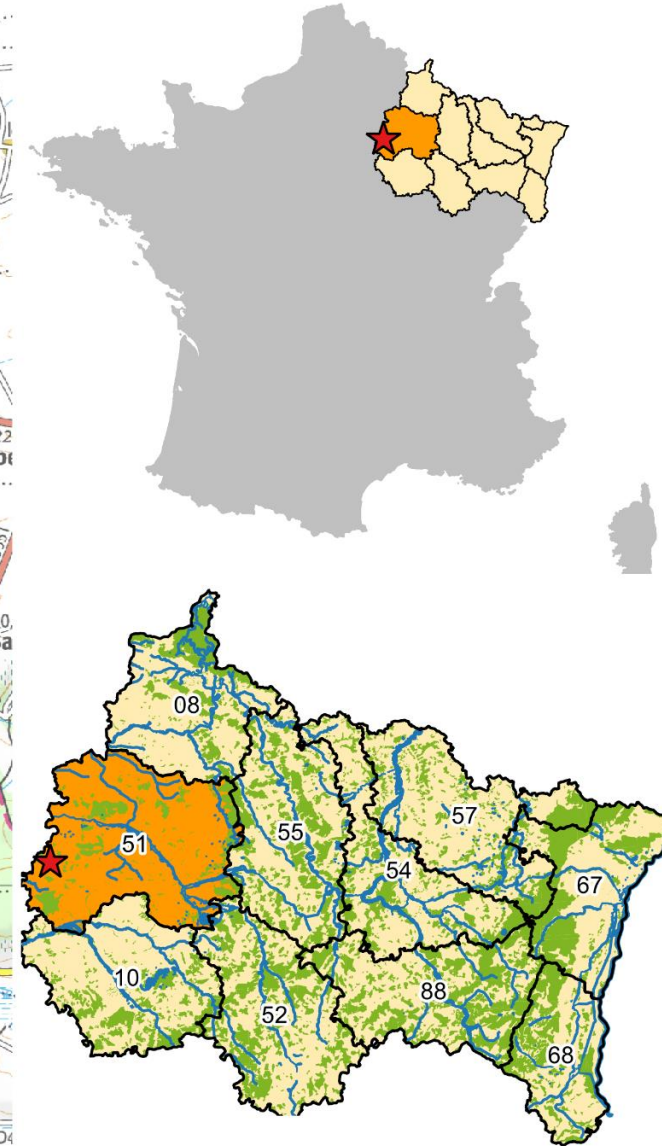
Figure 4 : Deuxième lettre d'information destinée au public 2/2 (Source : VALECO, 2019)

Localisation géographique

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

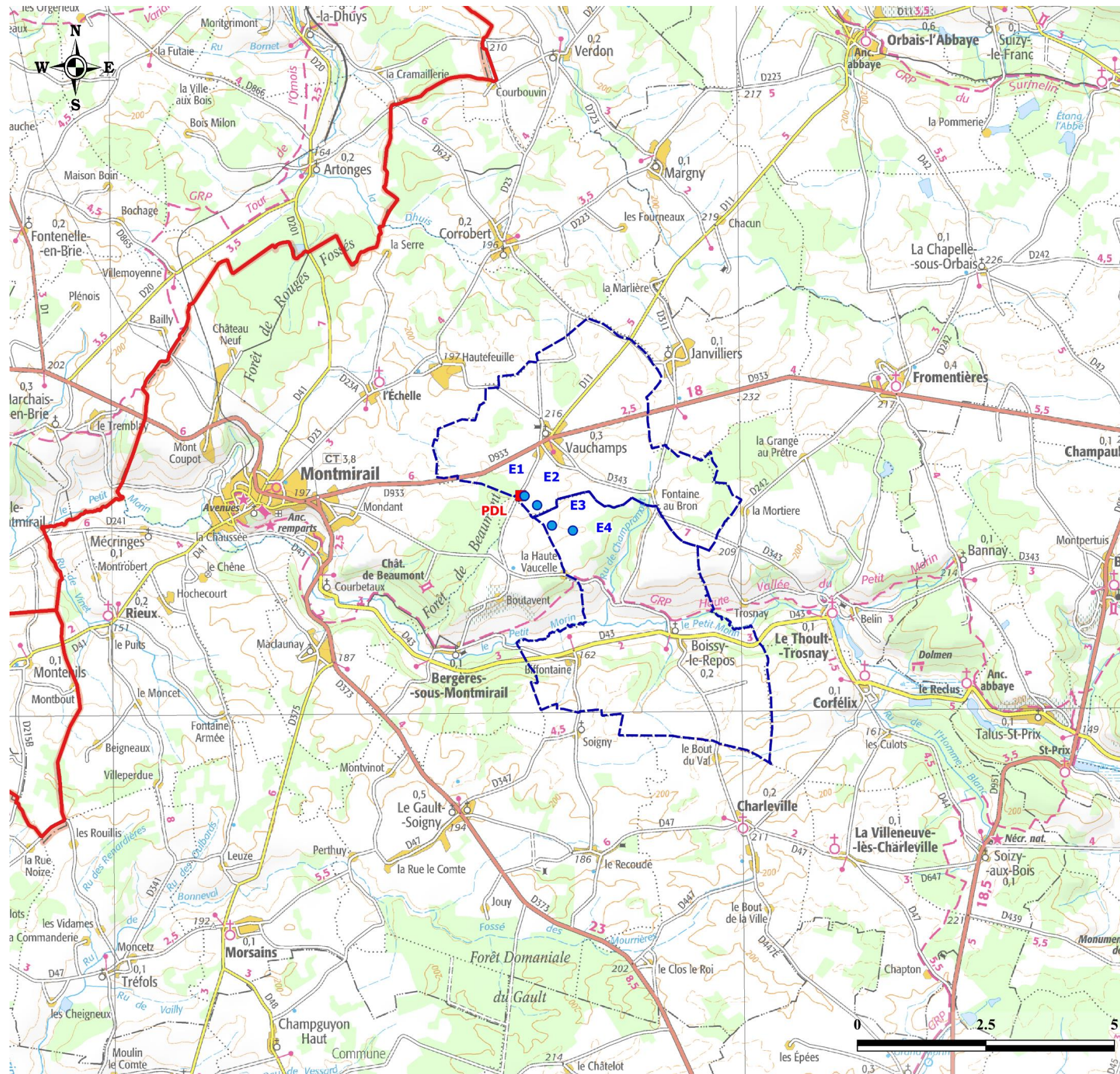
Mars 2019

Source : IGN 100®, VALECO
Copie et reproduction interdites



Légende

- ★ Localisation du projet
- Limites territoriales
 - ▭ Limite régionale
 - ▭ Limite communale
- Parc éolien des Rieux
 - Poste de livraison
 - Implantation



Carte 1 : Localisation de l'installation

1.2 Localisation du site et identification cadastrale

1.2.a Localisation du site

Le projet éolien des Rieux, composé de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison, est localisé sur les territoires communaux de Boissy-le-Repos et de Vauchamps, dans le département de la Marne. Ces communes sont localisées dans la région Grand Est.

Le territoire d'implantation des éoliennes est situé à environ 16,6 km au Nord-Est du centre-ville de Sézanne, à 24 km au Sud-Est du centre-ville de Château-Thierry et à 29 km au Sud-Ouest du centre-ville d'Épernay.

Les coordonnées de l'installation sont données à titre indicatif dans le tableau suivant.

Infrastructure	X L93	Y L93	Longitude	Latitude	Altitude (m NGF)
E1	744704,7133	6863640,963	3° 36' 34,025" E	48° 52' 16,472" N	224
E2	744949,0982	6863460,391	3° 36' 45,949" E	48° 52' 10,565" N	223
E3	745237,2679	6863065,832	3° 36' 59,940" E	48° 51' 57,719" N	223
E4	745643,9039	6862967,491	3° 37' 19,856" E	48° 51' 54,432" N	220
PDL	744630,853	6863645,380	3°36'30.4016" E	48°52'16.6336" N	225

Tableau 2 : Coordonnées de l'installation (source : VALECO, 2019)

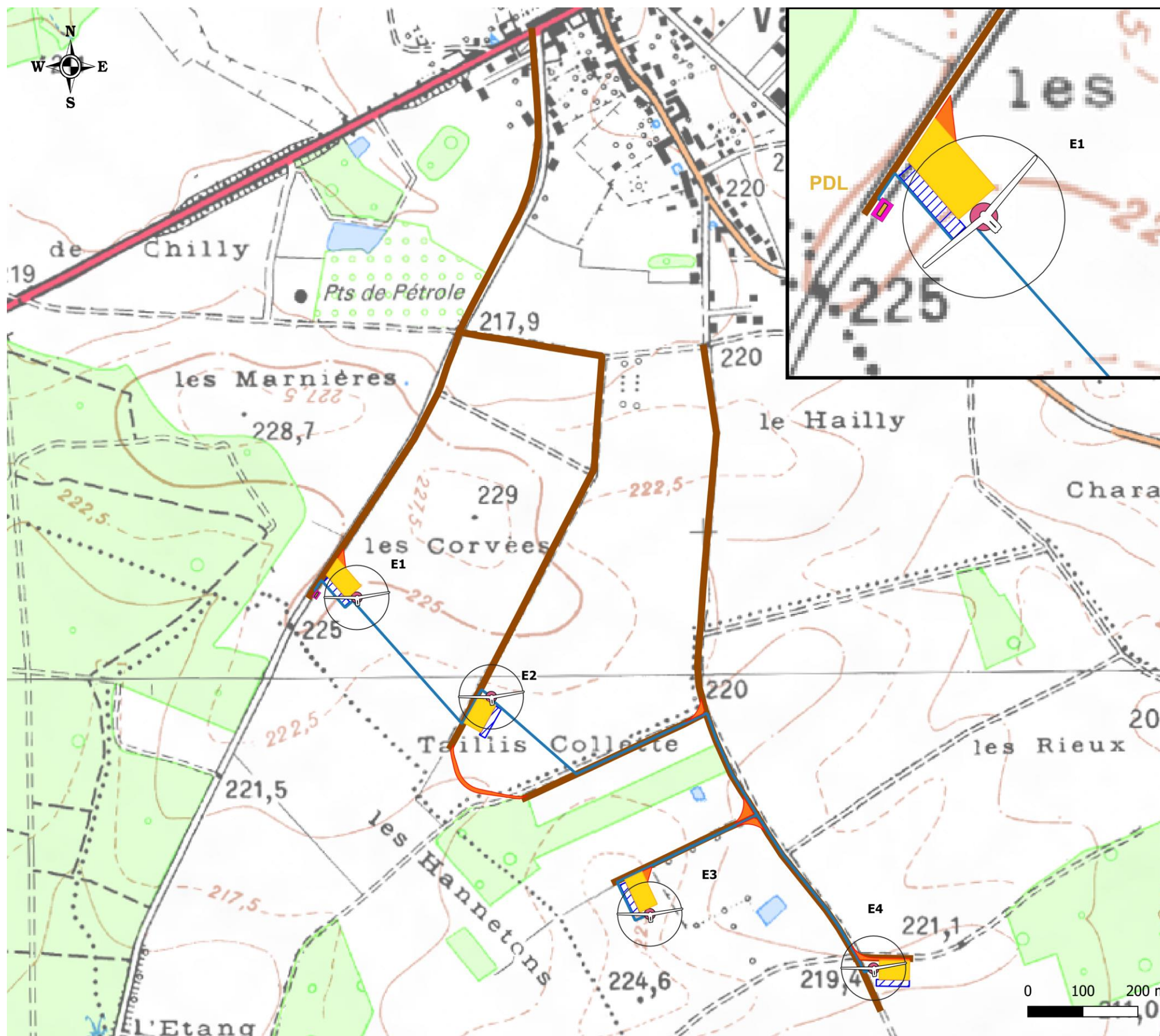
La Carte 1 : Localisation de l'installation permet de localiser l'installation projetée.

Présentation de l'installation

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2019

Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites



Légende

Parc éolien des Rieux

Implantation

Zone de survol des pales

Structures temporaires

Stockage de pales

Accès à créer

Structures permanentes

Plateformes

Plateforme du poste de livraison

Poste de livraison

Fondations

Accès à renforcer

Raccordement inter-éolien

Carte 2 : Présentation de l'installation

1.2.b Identification cadastrale

Les parcelles concernées par l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sont présentées dans le tableau ci-contre. Ces parcelles sont maîtrisées par le Maître d'Ouvrage via des promesses de bail emphytéotique et/ou des promesses de convention de servitudes (voir attestations de maîtrise foncière en annexe 2 du présent dossier).

Les terrains destinés à l'implantation du projet (éoliennes, postes de livraison et raccordement électrique enterré) sont tous situés en zone de plaine. Ces terrains sont à caractère exclusivement agricole.

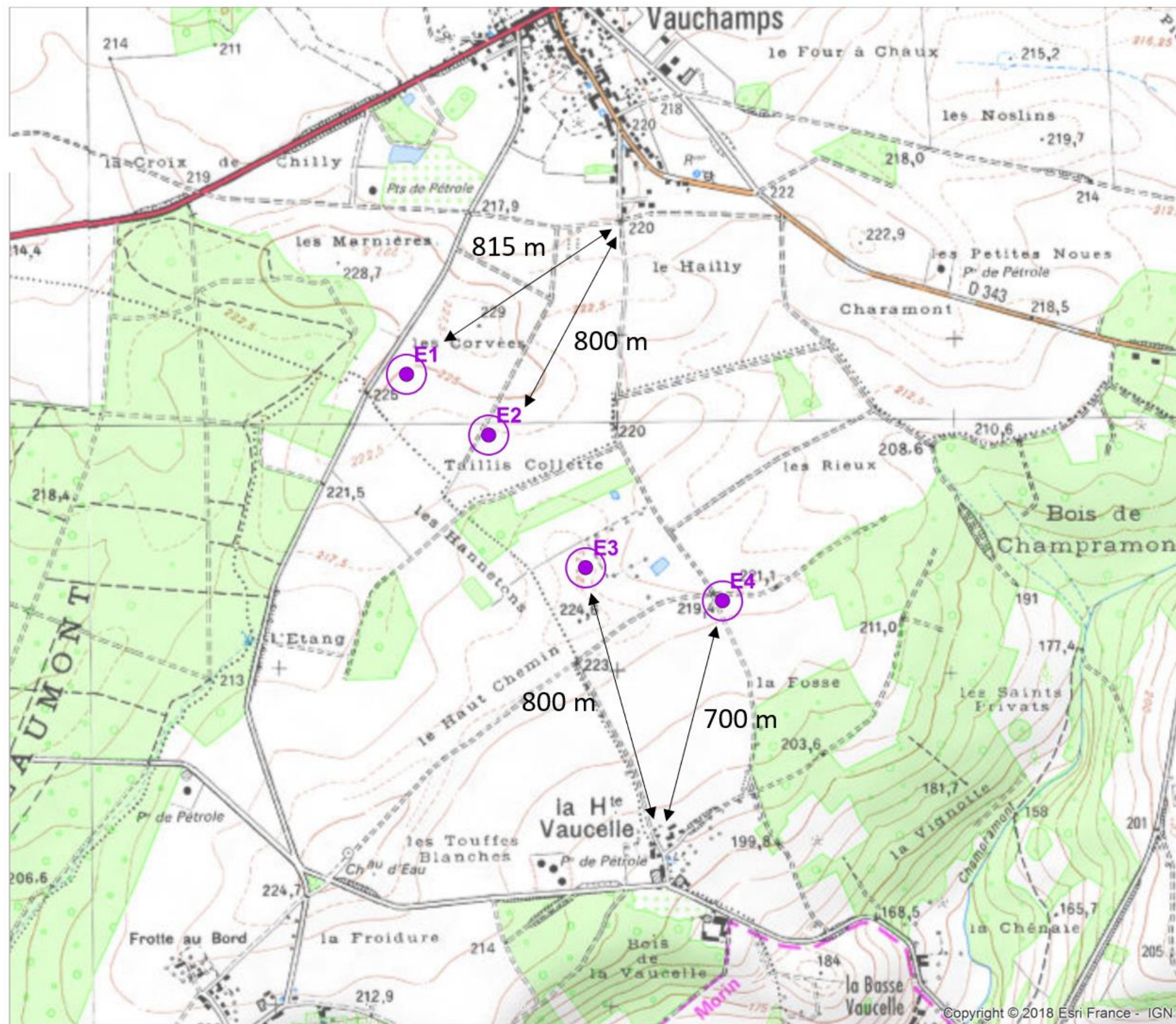
La superficie cadastrale concernée par la présente demande est de 9 610 m² (4 éoliennes, leurs plateformes et le poste de livraison – hors chemins à renforcer dont les terrains ne subissent pas de modifications d'usage).

L'emprise foncière du projet se situe sur des parcelles privées.

La Carte 2 : Présentation de l'installation permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.

Installation	Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Superficie (m ²)
E1	Vauchamps	Les Corvées	ZA	16	27 780
E2	Vauchamps	Le Taillis Collette	ZA	36	5 140
E3	Boissy-le-Repos	Le Taillis Collette	ZA	66	15 478
E4	Boissy-le-Repos	Les Bruyères	ZA	39	124 236
PDL	Vauchamps	Les Corvées	ZA	15	18 468

Tableau 3 : Identification des parcelles cadastrales – PdL : Poste de Livraison (source : VALECO, 2019)

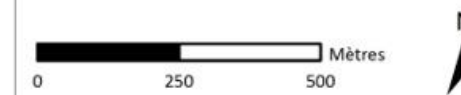


Projet éolien des Rieux

Distances aux habitations

Légende

- Eoliennes en projet
- Survol



Date: 20.09.2019
 © VALECO INGENIERIE
 Projection : Lambert 93
 Source : IGN Scan25

Carte 3 : Distance des éoliennes aux premières habitations

1.3 Caractéristiques générales du projet

1.3.a Occupation du sol

Les parcelles demandées à l'exploitation sont actuellement exploitées en zone agricole. Seule une partie de ces dernières pour une superficie d'environ 2 460 m² par fondation et 150 m² pour le poste de livraison (plateformes permanentes) sera concernée par l'implantation du parc éolien des Rieux. Lors de l'exploitation du parc, la superficie non cultivable est donc de 0,87 m² pour l'ensemble du parc.

L'habitat est principalement concentré au niveau des communes concernées. Ainsi, le parc projeté est éloigné des zones constructibles (construites ou urbanisables dans l'avenir) de :

- **Territoire de Boissy-le-Repos**
 - Première habitation à 700 m de E4 et à 800 m de E3.
- **Territoire de Vauchamps :**
 - Première habitation à 800 m de E2 et à 815 m de E1.
- **Territoire de Bergères-sous-Montmirail :**
 - Première habitation à 1 470 m de E3.

Les abords du site d'étude se situent dans un contexte agricole et présentent donc une majorité de parcelles cultivées.

La première habitation est située à 700 m de l'éolienne E4, au lieu-dit la Haute Vaucelle sur la commune de Boissy-le-Repos.

1.3.b Le projet dans son environnement

Description par rapport au réseau urbain

Aux alentours immédiats du site, le réseau urbain se caractérise principalement par des communes de petite taille telles que Vauchamps, Bergères-sous-Montmirail ou Fromentières par exemple, ainsi que quelques communes d'importance moyenne, comme Montmirail. Les plus grosses villes dans un rayon de 20 km sont Montmirail, 5 km à l'Ouest et Sézanne, 17 km au Sud-Est. Le reste du réseau urbain se compose de petites communes éparses à dominante rurale.

Description par rapport aux voies d'accès

Le projet est localisé entre la N4 et la voie ferrée reliant Château-Thierry et Epernay.

De nombreuses routes départementales secondaires évoluent à proximité du projet, les plus proches étant :

- La route départementale 933 évoquée ci-dessus, reliant Montmirail à Etoges, évoluant au plus près à 770 m de l'éolienne E1 ;
- La route départementale 43 longeant la rivière du Petit Morin. Elle évolue au plus proche à 2,2 km de l'éolienne E4 ;
- La route départementale 343, entre Vauchamps et Le-Thoult-Trosnay passant au plus près à 940 m de l'éolienne E1.

Description des constructions existantes

Dans un périmètre de 500 mètres autour des éoliennes, il n'existe aucune habitation. L'habitation la plus proche du parc éolien est située au lieu-dit La Haute Vaucelle, située à 700 m de l'éolienne E4, sur la commune de Boissy-le-Repos (voir [Carte 3](#) : Distance des éoliennes aux premières habitations).

Description de la végétation et des éléments paysagers existants

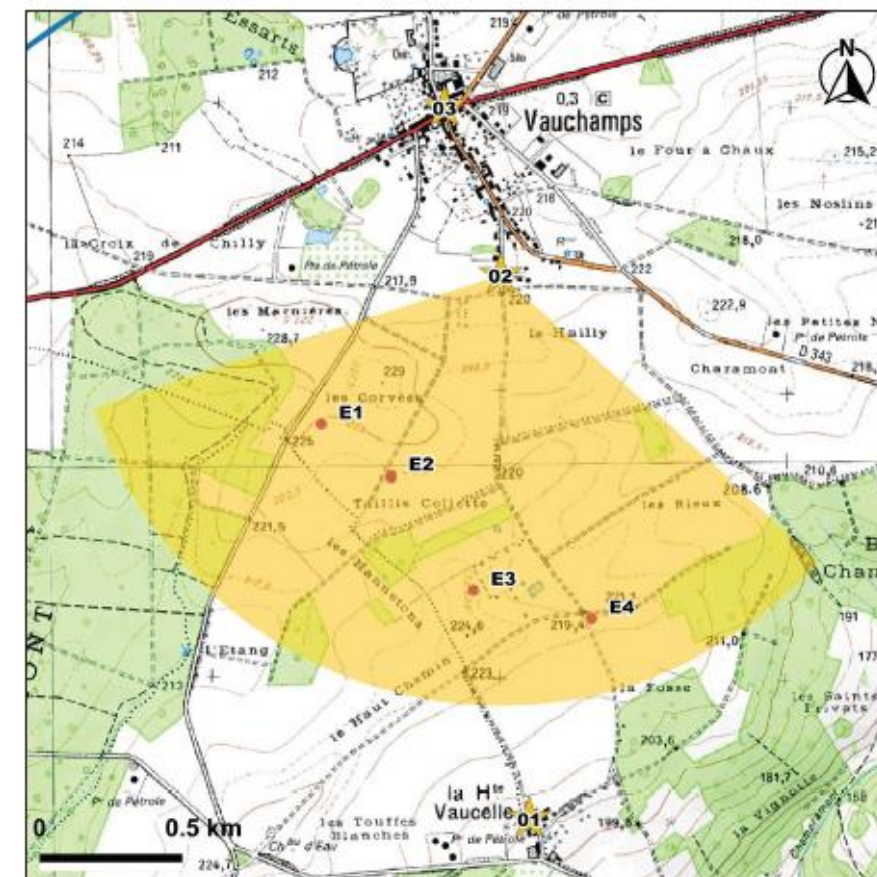
Le projet s'insère dans le paysage de Brie champenoise, marqué par la prégnance agricole et son relief prononcé. Au sein de ce territoire, le vallonnement est notamment renforcé par le passage des différentes vallées qui creusent les plaines rebondies de profondes incisions. Le projet, lui, s'insère sur le plateau au Sud de Vauchamps et domine ainsi la vallée du Petit Morin. Ce choix de la zone d'implantation présente l'avantage de limiter les impacts sur les villages et espaces de fond de vallée qui présentent une sensibilité accrue. C'est le type d'emplacement qui a aussi été choisi pour le projet de la Brie Champenoise par rapport à la commune de fond de vallée de Corfélix (vallée du Petit Morin). Pourtant situé à proximité, la position en plateau de ce parc permet de le rendre invisible depuis la commune. Cependant, la vallée est plus ouverte et plus dégagée au niveau de la zone d'implantation potentielle de ce projet, entre Vauchamps et Biffontaine. En ce sens, la vallée du Petit Morin est plus sensible à cet endroit. De nombreux enjeux se concentrent donc autour de cette sensibilité de la vallée entre Vauchamps et Biffontaine.

Le projet dans son environnement immédiat

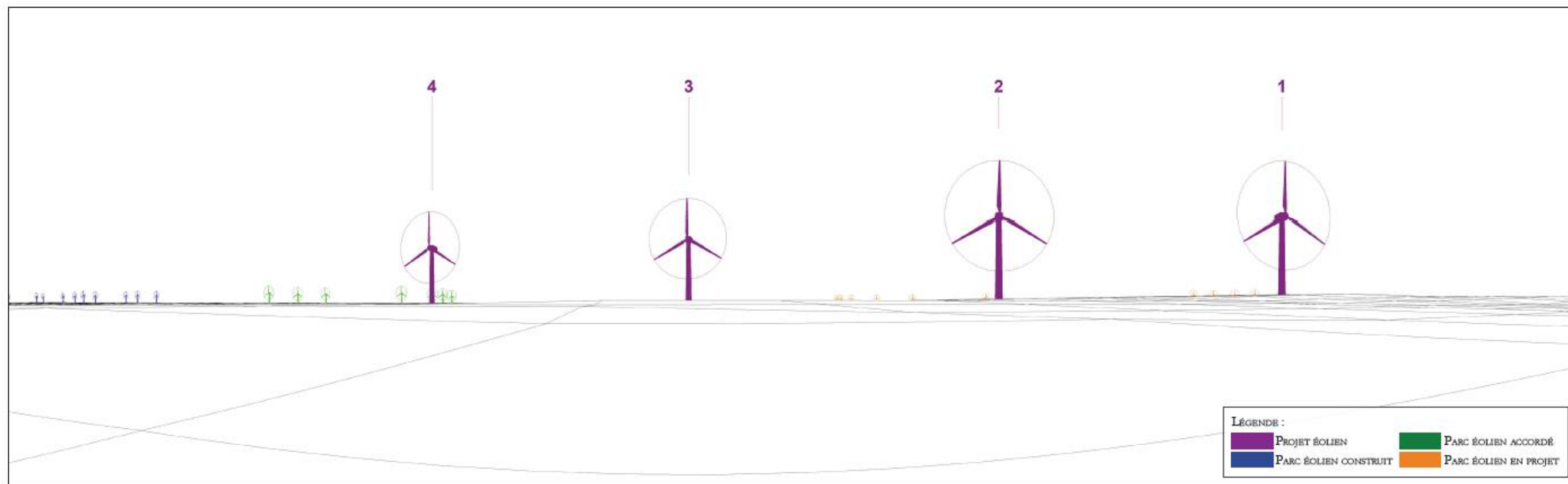
Les vues présentées ci-après présentent le projet dans son environnement immédiat.

PHOTOMONTAGE N°	2
LOCALISATION	Depuis la zone pavillonnaire au Sud de Vauchamps, en direction du Sud

DATE DE LA PRISE DE VUE	HORAIRE DE LA PRISE DE VUE	DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE	NOMBRE D'ÉOLIENNES DU PROJET VISIBLES
22/03/2019	14h28	800 m (E2)	4/4



CARTE DE LOCALISATION DU POINT DE VUE N°2



MODÈLE DU TERRAIN



ETAT INITIAL - VUE PANORAMIQUE



PHOTOMONTAGE DU PROJET ÉOLIEN - VUE PANORAMIQUE

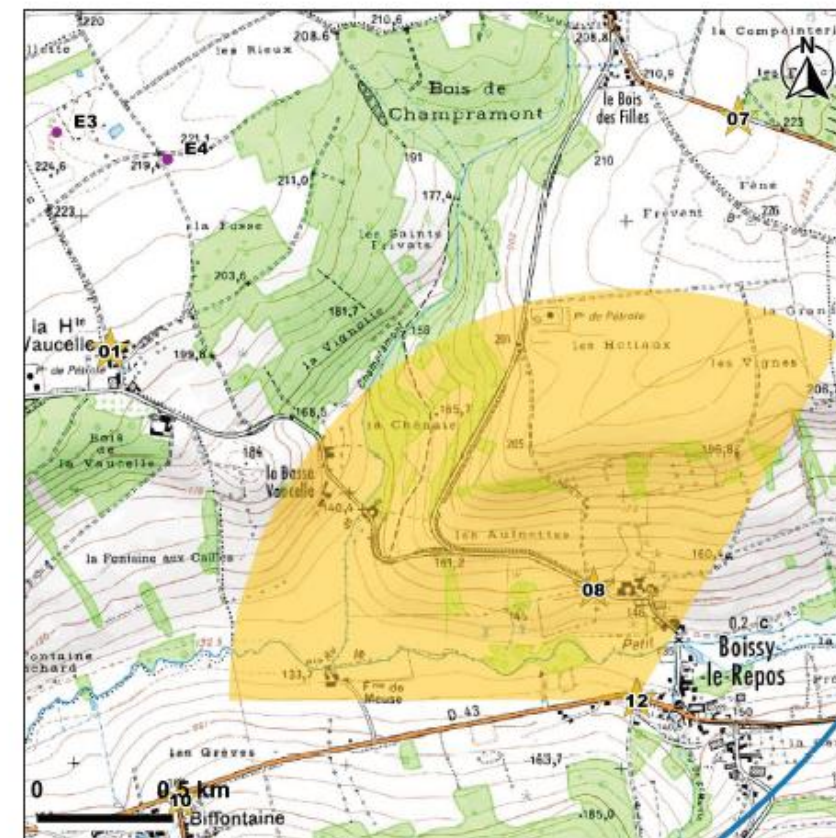




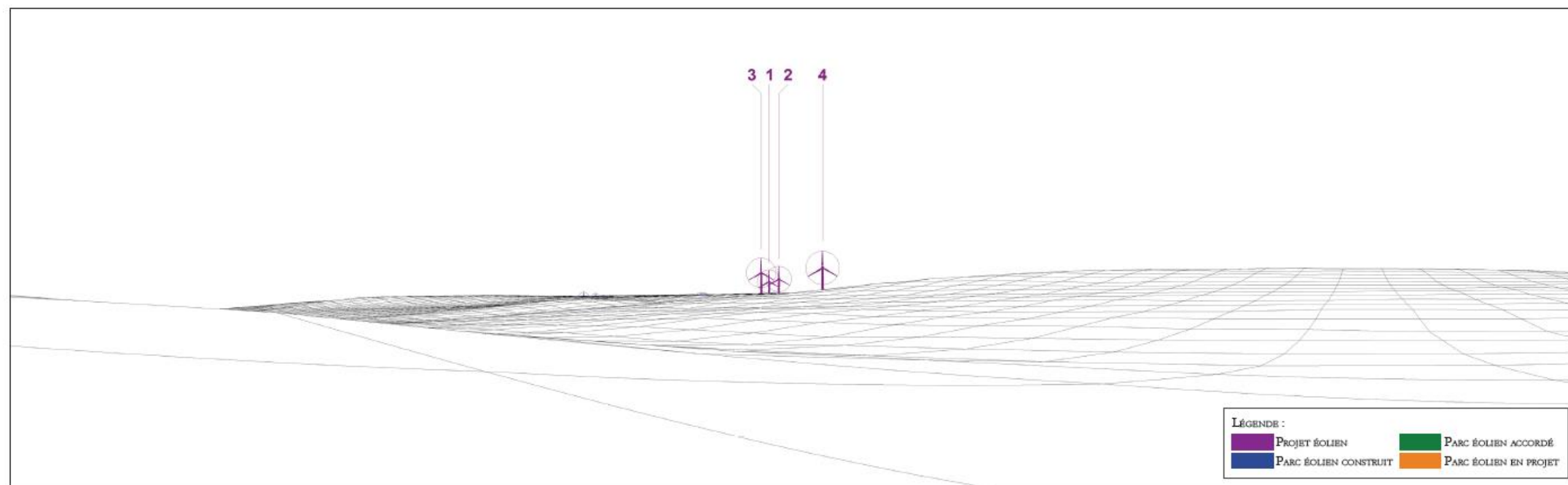
Figure 5 : Vue illustrative et photomontage n°2, depuis la zone pavillonnaire au Sud de Vauchamps, à 800 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC Figure 6 : Vue du projet des Rieux (source : Jacquel et Châtillon , 2019)

PHOTOMONTAGE N°	12
LOCALISATION	Depuis la sortie Ouest de Boissy-le-Repos, sur la D43

DATE DE LA PRISE DE VUE	HORAIRE DE LA PRISE DE VUE	DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE	NOMBRE D'ÉOLIENNES DU PROJET VISIBLES
22/03/2019	13h18	2 614 m (E4)	4/4



CARTE DE LOCALISATION DU POINT DE VUE N°12



MODÈLE DU TERRAIN



ETAT INITIAL - VUE PANORAMIQUE



PHOTOMONTAGE DU PROJET ÉOLIEN - VUE PANORAMIQUE

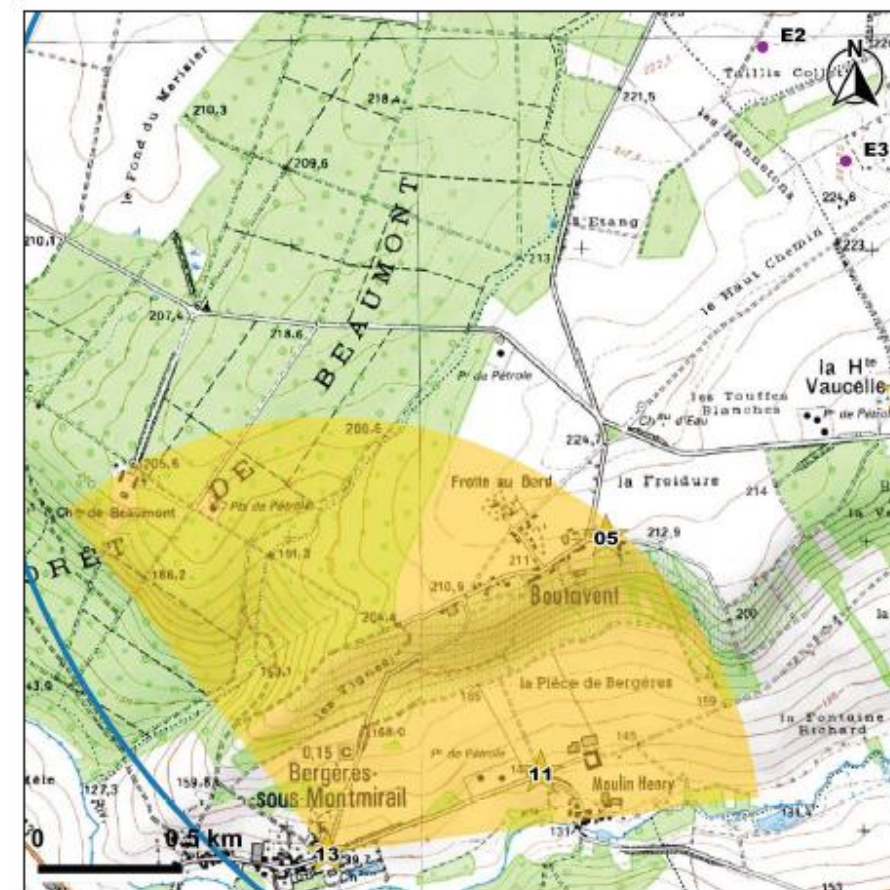




Figure 7 : Vue illustrative et photomontage n°12, depuis la sortie Ouest de Boissy-le-Repos, à 2600 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)

PHOTOMONTAGE N°	13
LOCALISATION	Depuis l'entrée du château de Bergères-sous-Montmirail, en direction du Nord-est

DATE DE LA PRISE DE VUE	HORAIRE DE LA PRISE DE VUE	DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE	NOMBRE D'ÉOLIENNES DU PROJET VISIBLES
22/03/2019	12h43	2 978 m (E3)	0/4



CARTE DE LOCALISATION DU POINT DE VUE N°13



MODÈLE DU TERRAIN

60° 50° 40° 30° 20° 10° 0 10° 20° 30° 40° 50° 60



ETAT INITIAL - VUE PANORAMIQUE



PHOTOMONTAGE DU PROJET ÉOLIEN - VUE PANORAMIQUE





Figure 8 : Vue illustrative et photomontage n°13, depuis le portail du Château de Bergères-sous-Montmirail, à 2970 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC

1.3.c Caractéristiques techniques

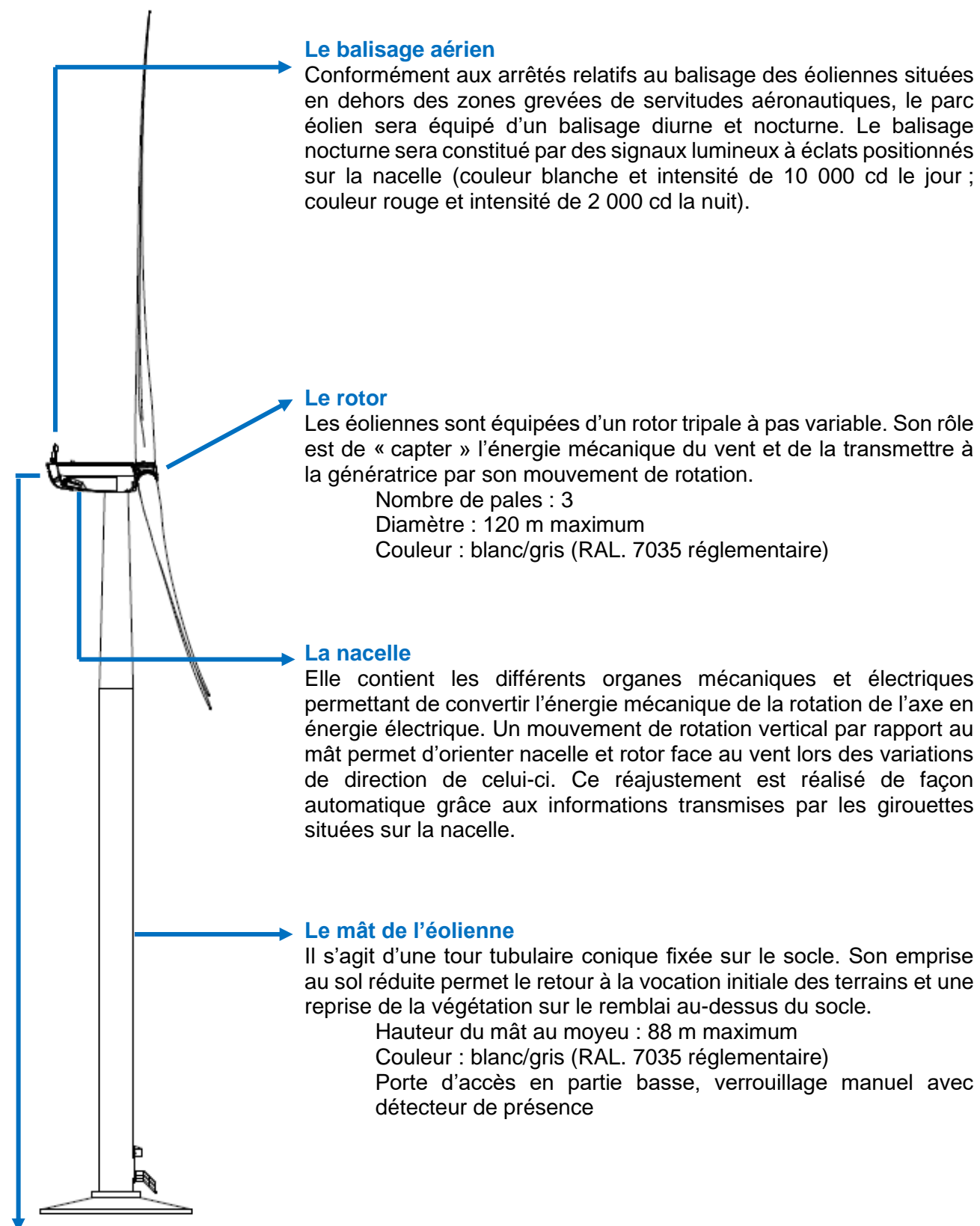
Remarque : EnBW (ayant acquis la société VALECO) étant une société à capitaux publics, les turbiniers sont soumis à un appel d'offre public au moment de la construction du parc. En conséquence, afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

Le parc éolien des Rieux est composé de 4 éoliennes de puissance nominale maximale de 3,6 MW. La puissance totale maximale du parc est donc de 14,4 MW.

Les caractéristiques du projet sont détaillées dans le tableau suivant.

Localisation	Région	Grand Est
	Département	Marne (51)
	Communes	Boissy-le-Repos et Vauchamps
	Puissance totale maximale	14,4 MW
	Modèle d'éolienne étudié	Non encore connu
Eoliennes	Puissance unitaire maximale	3,6 MW
	Nombre	4
	Diamètre du rotor maximal	120 m
	Hauteur du moyeu maximale	88 m
	Hauteur totale en bout de pale maximale	145 m
Autres aménagements	Postes électriques	1 poste de livraison
	Plateformes permanentes de levage	9 460 m ²
	Durée de fonctionnement moyenne	2 200 h / an
	Production annuelle moyenne	31 700 MWh / an
Production	Foyers équivalents hors chauffage	6 900 foyers
	Personnes équivalentes	15 300 personnes
	CO ₂ évité	1 500 tonnes équivalentes
	Durée de vie	20 ans minimum

Tableau 4 : Caractéristiques générales du projet éolien des Rieux (source : VALECO, 2019)



Le balisage aérien

Conformément aux arrêtés relatifs au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage nocturne sera constitué par des signaux lumineux à éclats positionnés sur la nacelle (couleur blanche et intensité de 10 000 cd le jour ; couleur rouge et intensité de 2 000 cd la nuit).

Le rotor

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3
Diamètre : 120 m maximum
Couleur : blanc/gris (RAL. 7035 réglementaire)

La nacelle

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

Le mât de l'éolienne

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur du mât au moyeu : 88 m maximum
Couleur : blanc/gris (RAL. 7035 réglementaire)
Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence

Le transformateur

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes.

Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seules seront visibles les éoliennes, sans aucune installation annexe.

Le socle

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure. C'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Les fondations sont de forme circulaire, de dimensions standards de 15 à 22 m de large à leur base se resserrant jusqu'à 5 m de diamètre. Elles sont situées dans une fouille un peu plus large (25 m de diamètre au maximum). La base des fondations est située entre 2 et 4 m de profondeur. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial. Ainsi, seuls 10 à 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Les pistes

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire sera le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

En ce qui concerne les tronçons de pistes existants nécessitant un renforcement, les travaux prévus sont relativement légers : il s'agit d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin.

2 LES ACTEURS DU PROJET

2.1 Le maître d'ouvrage : PE DES RIEUX

Le demandeur de l'Autorisation Environnementale, maître d'ouvrage et futur exploitant du parc, est la société PE DES RIEUX, dont l'identité complète est présentée ci-après. La SARL PE DES RIEUX est filiale à 100% de la société VALECO.

L'objectif final de la société SARL PE DES RIEUX est la construction du parc avec les éoliennes les mieux adaptées au site, la mise en service, l'exploitation et la maintenance du parc pendant toute la durée de vie du parc éolien.

La société PE DES RIEUX, Maître d'ouvrage du projet éolien et demandeur de l'ensemble des autorisations administratives, a été constituée pour rendre plus fluide l'articulation administrative, juridique et financière du parc éolien. Ce type de structure permet de regrouper au sein d'une entité juridique dédiée les autorisations, les financements, les contrats spécifiques à ce projet, et ainsi mettre en place un régime de garanties adapté à la fois au financement bancaire (identification des contrats correspondant au projet) et au démantèlement (unité de temps et de lieu pour le suivi des garanties).

La société PE DES RIEUX, pétitionnaire et Maître d'Ouvrage, présentera seule la qualité d'exploitante des installations visées par la présente demande et assurera, à ce titre, le respect de la législation relative aux installations classées, tant en phase d'exploitation qu'au moment de la mise à l'arrêt.

Compte tenu de la nature de l'activité, la société PE DES RIEUX s'appuiera sur les compétences du groupe VALECO et des prestataires expérimentés de la filière éolienne.

Raison sociale	PE DES RIEUX
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée
Capital social	500,00 €
Siège social	188 rue Maurice Béjart 34 080 Montpellier
Registre du commerce	851 152 645 R.C.S Montpellier
N° SIRET	85115264500012
Code NAF	3511Z / Production d'électricité

Tableau 5 : Références administratives de la société « PE DES RIEUX » (source : VALECO, 2019)

Nom	APPY
Prénom	Sébastien
Nationalité	Française
Qualité	Gérant

Tableau 6 : Références du signataire pouvant engager la société (source : VALECO, 2019)

2.2 La société de développement : VALECO

2.2.a Valeco, une entreprise EnBW

VALECO, pionnier des Energies Renouvelables en France

VALECO, producteur d'énergies renouvelables depuis plus de 20 ans, a une expérience reconnue dans l'éolien et dans le photovoltaïque (au sol et sur toiture) avec plus de 340 mégawatts (MW) de puissance de production électrique actuellement en exploitation sur le territoire français.

VALECO a été un des pionniers des énergies renouvelables en France, que ce soit par la construction du plus grand parc éolien de l'époque à Tuchan (11) en 2000 ou par la construction de la première centrale solaire au sol en France métropolitaine à Lunel (34) en 2008. La société continue de se développer de manière importante et prévoit 720 MW d'énergies renouvelables en exploitation d'ici fin 2019.

Acteur historique du marché Français, VALECO n'a cessé de se développer jusqu'à compter, en 2019, plus de 150 salariés, répartis en cinq agences : Montpellier (siège social), Toulouse, Nantes, Amiens et Boulogne-Billancourt.

VALECO développe, finance et exploite des projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique et biomasse) pour son propre compte. Les projets sont développés par VALECO INGENIERIE et portés par le Groupe VALECO.

La société a été fondée en 1989 et est à ce jour présidée par M. François DAUMARD et dirigée par M. Philippe VIGNAL (Directeur Général).

Un acteur présent sur toute la chaîne de valeur, du début à la fin des projets

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.

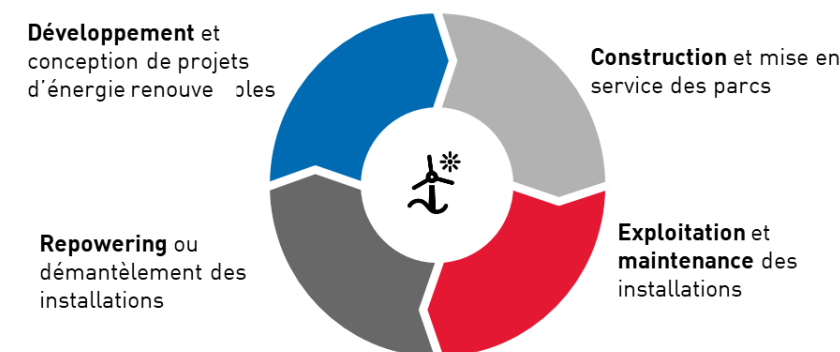


Figure 9 : Activités de VALECO (source : VALECO, 2019)

La maîtrise de l'ensemble des étapes du projet, de sa conception à son démantèlement, nous permet de nous engager durablement auprès de nos partenaires.

VALECO est constitué d'équipes spécialisées et complémentaires sur tout le territoire français. Avec ses cinq agences en France, ils sont au plus près de nos projets et des acteurs du territoire.

Chaque projet est mené :

- Dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- Dans une perspective de développement économique local,
- Dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

Une entreprise du groupe EnBW

Aujourd'hui, VALECO fait partie du groupe EnBW, 3ème producteur d'électricité et leader Européen des énergies renouvelables.

EnBW est un groupe à actionariat presque entièrement public. Cet ADN public pousse l'entreprise à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de ses parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de VALECO et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

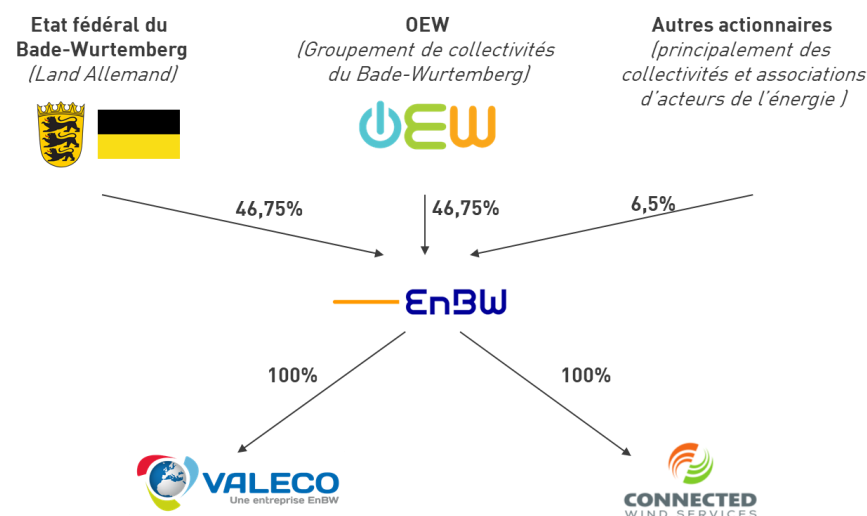


Figure 10 : Répartition du capital entre VALECO et EnBW (source : VALECO, 2019)

EnBW en quelques chiffres :

- **3ème** fournisseur d'énergie en Allemagne
- **13 GW** de capacité de production
- **21 000** collaborateurs
- **5,5** Millions de clients
- **21** Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2017)

Sur le marché français, la société Connected Wind Services (CWS), filiale à 100% du groupe EnBW, a vocation à exploiter et entretenir les éoliennes de VALECO, en direct, sans sous-traiter ces tâches au fabricant des éoliennes.

En France, Valeco est propriétaire de :

- **17** centrales solaires au sol en exploitation ou en construction
- **40** parcs éoliens en exploitation ou en construction

En Europe, le groupe possède :

- **36** centrales solaires en exploitation

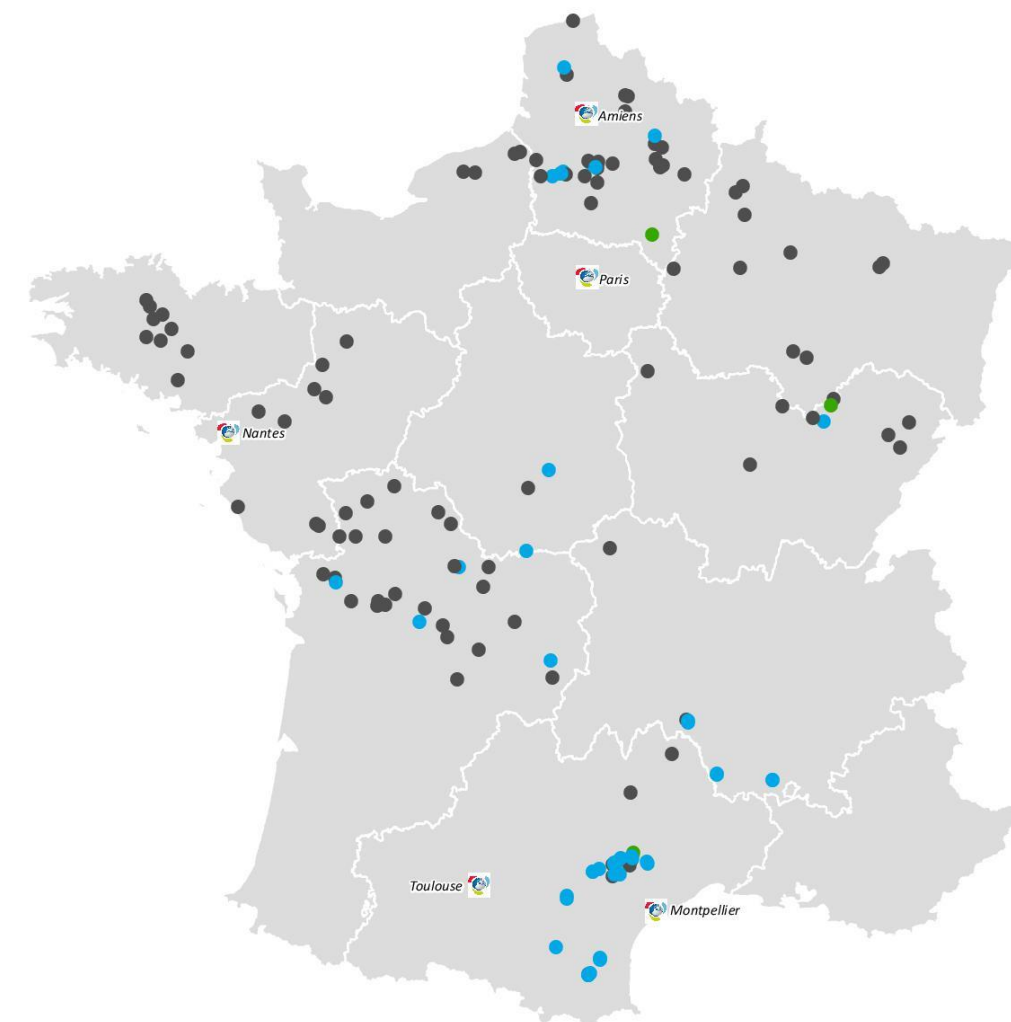
Projet éolien des Rieux – Marne (51)

Dossier de demande d'Autorisation Environnementale

- **73** parcs éoliens terrestres (360 éoliennes) en exploitation
- **2** parcs offshore (101 éoliennes) en exploitation

Les cartes suivantes montrent les centrales de production d'énergie renouvelable de VALECO en France et des différents projets :

REALISATIONS ET PROJETS EOLIENS DE VALECO



Eolien

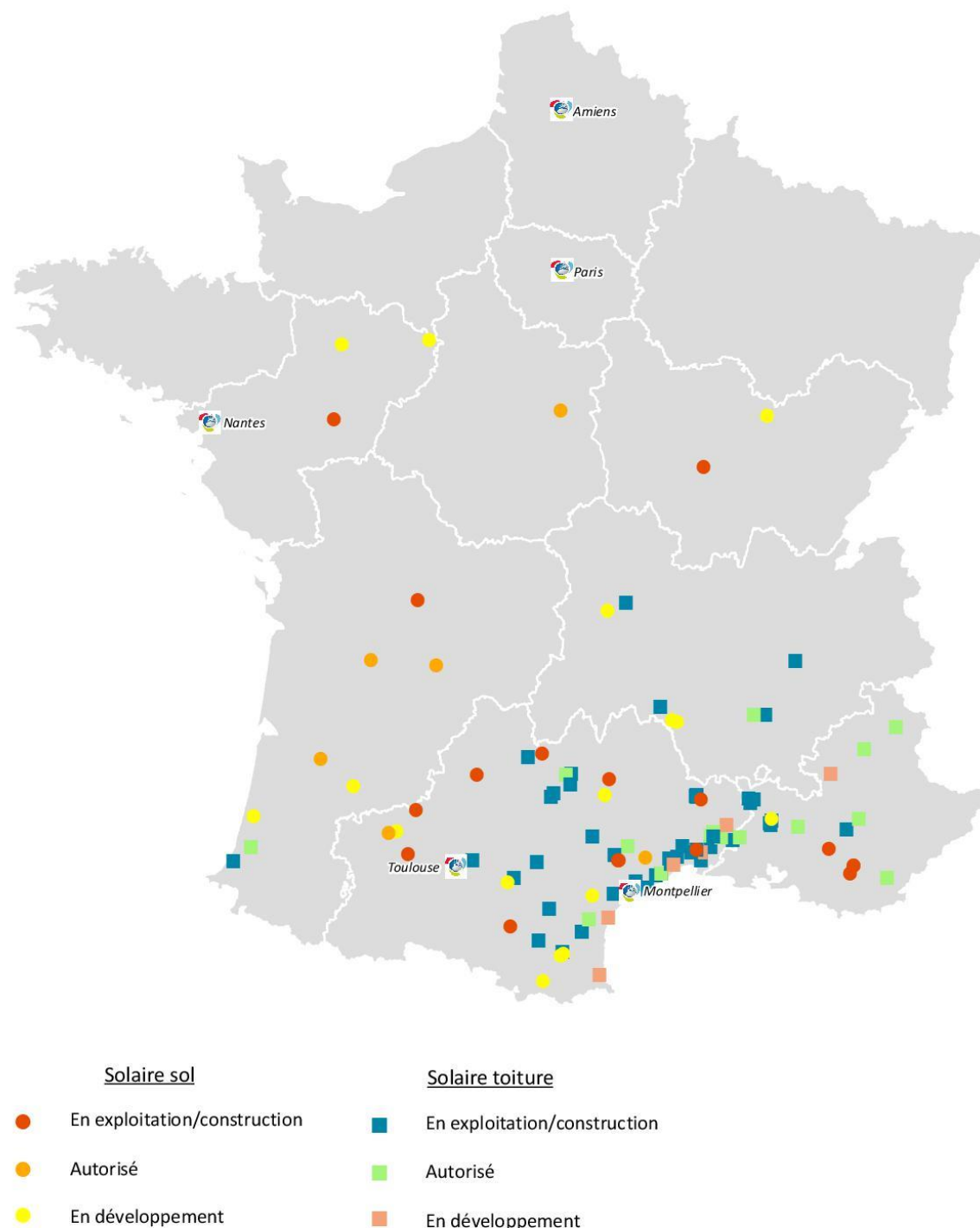
- En exploitation/construction
- Autorisé
- En développement

© Valeco Ingenierie - Date: 07/10/2019



Carte 4 : Réalisations et projets éoliens de VALECO (source : VALECO, 2019)

REALISATIONS ET PROJETS SOLAIRES DE VALECO



© Valeco Ingenierie - Date: 07/10/2019



Carte 5 : Réalisations et projets solaires de VALECO (source : VALECO, 2019)

2.3 Les bureaux d'études d'expertises

2.3.a Expertise généraliste : ATER Environnement

Créé en 2011 et basé à Grandfresnoy (Oise), ATER Environnement est un bureau d'études en environnement, spécialisé dans les énergies renouvelables et dans l'écriture des dossiers d'autorisation pour les projets éoliens, mais également photovoltaïques.

En novembre 2019, ATER Environnement compte 22 collaborateurs dont 11 environnementalistes, 8 paysagistes et 1 photomonteur. Au 1^{er} septembre 2019, le bureau d'études totalise 1 251 MW en cours d'écriture, 1 850 MW en instruction, 680 MW autorisés et 191 MW en exploitation, faisant d'ATER Environnement un acteur majeur dans le domaine de l'éolien.

2.3.b Expertise naturaliste : Ecosphère

Créé en 1988 par trois ingénieurs écologues, le bureau d'études ECOSPHERE réalise des études écologiques réglementaires et des expertises techniques pour des projets et des infrastructures de nature très diverses.

Ces études sont souvent réalisées dans un cadre réglementaire à l'image des études d'impact et des évaluations d'incidence. Ces démarches ont pour objectif d'analyser les effets des plans et projets sur les milieux naturels et les équilibres biologiques.

ECOSPHERE est devenue une Société Anonyme le 1^{er} janvier 1990, dont le siège social est localisé à Saint-Maur-des-Fossés (94). Ainsi, 60 Ingénieurs et techniciens travaillent au sein des neuf agences de la société, dont deux en Normandie et dans les Hauts-de-France.

2.3.c Expertise paysagère : Jacquel et Châtillon

Laurent Jacquel crée le bureau d'étude Jacquel en 1990, spécialisé dans les études hydrauliques à Bains-les-Bains. Il s'associe en 2001 à Bruno Châtillon. Le bureau d'études Jacquel & Châtillon étend alors son champ de compétence à l'hydroélectrique et ouvre un bureau à Toul (54).

Le développement de la filière éolienne puis de la filière photovoltaïque engendreront par la suite l'installation d'une agence à Châlons-en-Champagne sous la responsabilité de Thomas DUBANCHET.

L'équipe qui compose le bureau d'études compte aujourd'hui 14 personnes, et réalise les dossiers hydrauliques, hydroélectriques, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Eoliens et Photovoltaïques sur l'ensemble du territoire français (métropole et Outre-Mer).

2.3.d Expertise acoustique : EREA Ingénierie

EREA Ingénierie est un bureau d'études créé en 2009 et spécialisé dans les domaines de l'acoustique environnementale, de l'environnement général et des énergies renouvelables.

EREA Ingénierie intervient sur tout le territoire français pour des missions d'ingénierie, de conseil et d'expertise dans tous les domaines de l'acoustique environnementale, de la qualité de l'air, de l'environnement général, ainsi que dans le cadre du développement des énergies renouvelables, notamment de parcs éoliens.

Les missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de prestations ponctuelles d'ingénierie, d'expertise et de conseil s'intègrent aux différentes procédures administratives : avant-projet, enquêtes publiques, demande de permis de construire ou d'autorisation d'exploiter, suivi de chantiers, etc.

3 GARANTIES FINANCIERES

3.1 Méthode de calcul

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011. La formule de calcul du montant des garanties financières pour les parcs éoliens est la suivante :

$$M = N \times Cu$$

Où :

M est le montant des garanties financières ;

N est le nombre d'unités de production d'énergie, c'est-à-dire d'aérogénérateurs ;

Cu est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 €.

Tous les cinq ans (source : Arrêté du 06/11/2014), l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

M_n est le montant exigible à l'année n ;

M est le montant obtenu par application de la formule mentionnée à l'annexe I ;

Index_n est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;

Index₀ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011 ;

TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie ;

TVA₀ est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19,60 %.

3.2 Estimation des garanties

Le projet du parc éolien de Rieux est composé de 4 éoliennes. Le montant des garanties financières associé à la construction et à l'exploitation de ce projet est donc de :

$$M = 4 \times 50\,000 = 200\,000 \text{ €}$$

Pour mémoire, l'indice TP01 était de **667,7** en janvier 2011.

Sa dernière valeur officielle est celle de juillet 2019 : **111,5** (JO du 19/10/2019) (changement de base depuis octobre 2014 signifiant un changement de référence moyenne de 2010 = 100), à réactualiser avec le coefficient de raccordement défini à 6,5345 par l'INSEE.

L'actualisation des garanties financières est de 9,12 %, à taux de TVA constant. Cette garantie sera réactualisée au jour de la décision du préfet puis tous les 5 ans conformément à l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 26 août 2011.

A la date de rédaction de la présente demande d'autorisation (mai 2019), le montant actualisé des garanties financières est donc précisément de :

$$M_{2019} = 4 \text{ éoliennes} \times 50\,000 \times 1,0795 = 218\,241 \text{ €}$$

Ce montant est donné à titre indicatif. Il sera réactualisé avec l'indice TP01 en vigueur lors de la mise en service du parc éolien de Rieux.

3.3 Déclaration d'intention de constitution des garanties financières

Conformément à la réglementation, le Maître d'Ouvrage réalisera la constitution des garanties financières au moment de la mise en exploitation du parc éolien des Rieux. Aucune date ne peut être retenue étant donné que plusieurs paramètres sont à prendre en compte tels que la date de l'arrêté préfectoral autorisant le parc éolien.

L'article R516-2 du Code de l'Environnement précise que les garanties financières peuvent provenir d'un engagement d'un établissement de crédit, d'une assurance, d'une société de caution mutuelle, d'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ou d'un fonds de garantie privé.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a ainsi pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation de ces garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes.

La mise en service du projet des Rieux sera donc subordonnée à la constitution des garanties financières destinées à couvrir son démantèlement et la remise en état du site. Elles prendront la forme d'un engagement écrit d'une société d'assurance capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à la défaillance de l'exploitant.

En conséquence, **une garantie financière de démantèlement sera fournie au Préfet lors de la mise en service**. Le Préfet pourra alors, en cas de faillite de l'exploitant, utiliser cette garantie afin de payer les frais de démantèlement et de remise en état du site.

4 CONTENU DU DOSSIER ET PROCEDURE D'INSTRUCTION

Des expérimentations de procédures d'autorisation intégrées ont été menées dans certaines régions depuis mars 2014 concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumis à la législation sur l'eau. Au vu des premiers retours d'expérience et de plusieurs rapports d'évaluation, il a été décidé de pérenniser et de généraliser au territoire national les procédures expérimentales au sein d'un même dispositif **d'Autorisation Environnementale** inscrit dans le Code de l'Environnement, à compter du 1^{er} mars 2017 (légiféré le 26 janvier 2017 par décret n°2017-81).

L'objectif est la simplification administrative de la procédure d'autorisation d'un parc éolien.

L'Autorisation Environnementale réunit l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation d'un projet éolien soumis à autorisation au titre de la législation relative aux ICPE, à savoir :

- L'autorisation ICPE ;
- La déclaration IOTA, si nécessaire ;
- L'autorisation de défrichement, si nécessaire ;
- La dérogation aux mesures de protection des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, si nécessaire ;
- L'absence d'opposition au titre des sites Natura 2000 ;
- L'autorisation spéciale au titre des réserves naturelles nationales, si nécessaire ;
- L'autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance, si nécessaire ;
- L'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité, au titre du Code de l'Energie, étant précisé que sont réputées autorisées les installations de production d'électricité à la condition que leur puissance installée soit inférieure ou égale à 50 mégawatts pour les installations utilisant l'énergie mécanique du vent (Code de l'Energie, article R311-2) ;
- Les différentes autorisations au titre des Codes de la Défense, du Patrimoine et des Transports.

Le porteur de projet peut ainsi obtenir, après une seule demande et à l'issue d'une procédure d'instruction unique et d'une enquête publique, une autorisation unique délivrée par le Préfet de département, couvrant l'ensemble des aspects du projet.

La réforme de l'Autorisation Environnementale s'articule avec la réforme de la participation du public relative à la concertation préalable, régie par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Une procédure de concertation préalable peut être engagée pour les projets soumis à évaluation environnementale qui ne donnent pas lieu à débat public, soit à l'initiative du maître d'ouvrage, soit de manière imposée par l'autorité publique dans les 15 jours suivant le dépôt du dossier, ce qui stoppe alors les délais d'instruction. Le contenu et les modalités de cette concertation préalable sont détaillés dans les articles R.121-19 et suivants du Code de l'Environnement.

4.1 Le dossier d'autorisation Environnementale

Le contenu du dossier de demande d'Autorisation Environnementale est défini par les articles R.181-1 et suivants, L181-1 et D.181-15-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Ce dossier est mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique. Pour un projet éolien, il doit comporter les pièces suivantes :

- **Description de la demande**, précisant l'identité du pétitionnaire, l'emplacement sur lequel le projet doit être réalisé, le classement selon la nomenclature ICPE, les capacités techniques et financières de l'exploitant et ses garanties financières, les activités exercées sur le site et leur volume et les conditions de remise en état ;
- **Note de présentation Non Technique** à destination notamment des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;
- **Etude d'impact sur l'environnement et la santé** comprenant :
 - Une description du projet ;
 - L'analyse de l'état actuel de l'environnement, ainsi que de son évolution, en cas de mise en œuvre du projet, nommée « scénario de référence » ;
 - Les variantes proposées et les raisons du choix effectué ;
 - L'évolution du site en cas d'absence de mise en œuvre du projet ;
 - L'analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et la santé ;

- L'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus ;
- Les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs notables du projet ;
- Les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ;
- Une description des méthodes utilisées pour identifier et évaluer les incidences notables ;
- Les noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation ;
- Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé ;

- **Etude de dangers** exposant :

- Les dangers que peut présenter l'installation pour la population en cas d'accident, en présentant une description des accidents susceptibles d'intervenir et leur probabilité d'occurrence ;
- Une justification des mesures propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident, déterminées sous la responsabilité du demandeur ;
- Résumé non technique de l'étude de dangers ;

- **Dossier de plans réglementaires :**

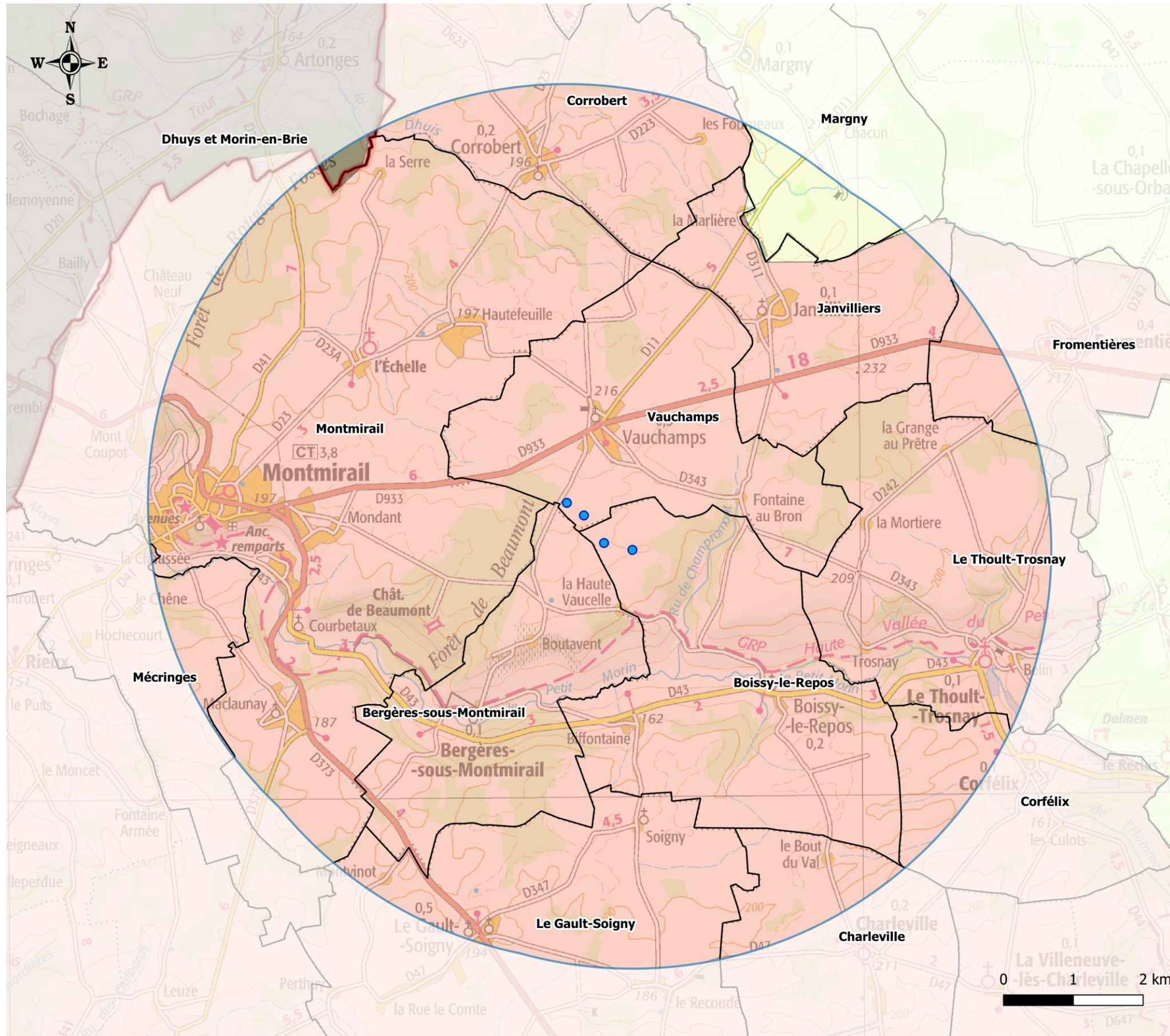
- Un plan de situation du projet à l'échelle 1/25.000^e ou 1/50.000^e indiquant l'emplacement de l'installation projetée ;
- Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200^e indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut être admise, par dérogation, par les administrations. Dans le cas du projet des Rieux, cette échelle est de 1/1 500^{ème}

*Communes concernées
par l'affichage
d'enquête publique*



Octobre 2019

Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites



Légende

- Eolienne
 - Limite régionale
 - Rayon d'affichage d'enquête publique
 - Commune concernées par l'affichage d'enquête publique (6 km)
- Intercommunalités*
- CC de la Brie Champenoise
 - CA de la Région de Château-Thierry
 - CC des Paysages de la Champagne

Carte 6 : Rayon d'affichage de l'enquête publique de 6 km autour du parc éolien des Rieux

4.2 Procédure d'instruction

Ainsi que l'énonce l'article L.181-9 du Code de l'Environnement, la procédure d'instruction de l'Autorisation Environnementale est divisée en 3 phases bien distinctes, à savoir :

- Une phase d'examen ;
- Une phase d'enquête publique ;
- Une phase de décision.

L'objectif fixé est une instruction des dossiers de demande d'autorisation en 9 mois.

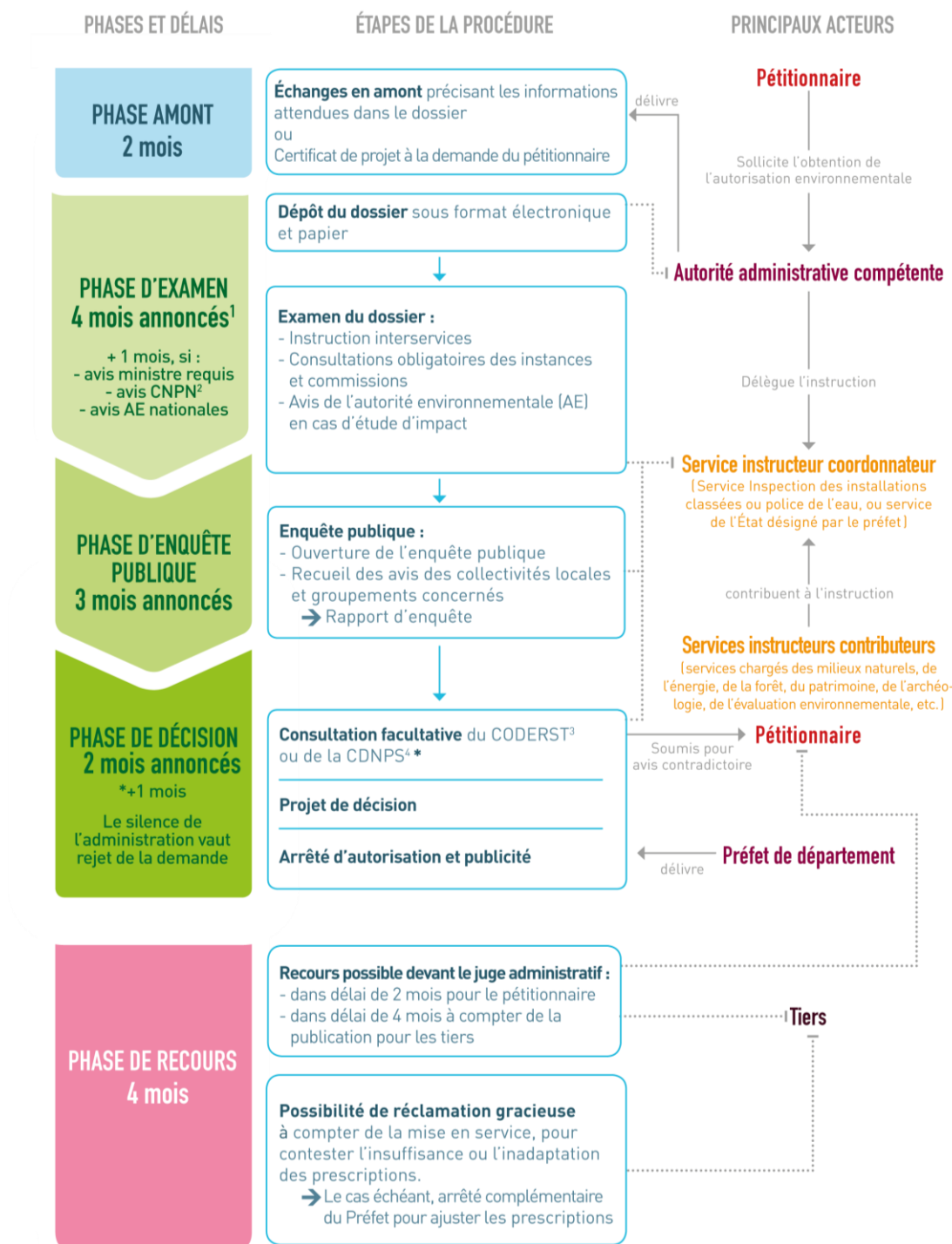


Figure 11 : Etapes et acteurs de la procédure d'Autorisation Environnementale (source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2017)

La Carte 6 présente le rayon d'affichage de l'enquête publique pour le projet éolien des Rieux (6 km autour de l'installation) et permet de définir les communes devant donner leur avis sur la demande d'autorisation avant la clôture de l'enquête publique. Ainsi, le périmètre défini comprend 14 communes des départements de la Marne et de l'Aisne, appartenant à 3 intercommunalités. A ces communes s'ajoutent les sièges des intercommunalités où cet affichage est également réalisé. Le nombre de communes concernées par l'affichage est donc de 16.

Commune	Intercommunalité	Département	
Bergères-sous-Montmirail	Communauté de Communes de la Brie Champenoise (siège à Montmirail)	Marne	
Boissy-le-Repos			
Charleville			
Corfélix			
Corrobert			
Fromentières			
Janvilliers			
Le Gault-Soigny			
Le Thoult-Trosnay			
Mécringes			
Montmirail (siège)			
Vauchamps			
Margny			Communauté de communes des Paysages de la Champagne (siège à Dormans)
Dormans (siège)			
Dhuys et-Morin-en-Brie	Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry (siège à Château-Thierry)	Aisne	
Château-Thierry (siège)			

Tableau 7 : Territoires compris dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation

5 TABLE DES ILLUSTRATIONS

5.1 Liste des figures

Figure 1 : Première lettre d'information destinée au public 1/2 (Source : VALECO, 2019)	6
Figure 2 : Première lettre d'information destinée au public 2/2 (Source : VALECO, 2019)	7
Figure 3 : Deuxième lettre d'information destinée au public 1/2 (Source : VALECO, 2019)	8
Figure 4 : Deuxième lettre d'information destinée au public 2/2 (Source : VALECO, 2019)	9
Figure 5 : Vue illustrative et photomontage n°2, depuis la zone pavillonnaire au Sud de Vauchamps, à 800 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC	
Figure 6 : Vue du projet des Rieux (source : Jacquel et Châtillon, 2019)	19
Figure 7 : Vue illustrative et photomontage n°12, depuis la sortie Ouest de Boissy-le-Repos, à 2600 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)	23
Figure 8 : Vue illustrative et photomontage n°13, depuis le portail du Château de Bergères-sous-Montmirail, à 2970 m du projet, angle de 120° (Source : BE JC)	27
Figure 9 : Activités de VALECO (source : VALECO, 2019)	31
Figure 10 : Répartition du capital entre VALECO et EnBW (source : VALECO, 2019)	32
Figure 11 : Etapes et acteurs de la procédure d'Autorisation Environnementale (source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2017)	40

5.2 Liste des tableaux

Tableau 1 : Résumé de l'historique du projet des Rieux	5
Tableau 2 : Coordonnées de l'installation (source : VALECO, 2019)	11
Tableau 3 : Identification des parcelles cadastrales – PdL : Poste de Livraison (source : VALECO, 2019)	13
Tableau 4 : Caractéristiques générales du projet éolien des Rieux (source : VALECO, 2019)	29
Tableau 5 : Références administratives de la société « PE DES RIEUX » (source : VALECO, 2019)	31
Tableau 6 : Références du signataire pouvant engager la société (source : VALECO, 2019)	31
Tableau 7 : Territoires compris dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation	40

5.3 Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de l'installation	10
Carte 2 : Présentation de l'installation	12
Carte 3 : Distance des éoliennes aux premières habitations	14
Carte 4 : Réalisations et projets éoliens de VALECO (source : VALECO, 2019)	32
Carte 5 : Réalisations et projets solaires de VALECO (source : VALECO, 2019)	33
Carte 6 : Rayon d'affichage de l'enquête publique de 6 km autour du parc éolien des Rieux	39

6 ANNEXES

6.1 Annexe 1 : K-Bis de la société PE DES RIEUX

Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
N° de gestion 2019B02051

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 20 août 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	851 152 645 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	27/05/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PE DES RIEUX
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	500,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la gestion administrative, financière et à l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 26/05/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2020

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

<i>Gérant</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	APPY Sébastien, Lucien, Louis
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 22/01/1978 à Aix-en-Provence (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	10 rue Docteur Ombras 34660 Courdonterral

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la gestion administrative, financière et à l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable.
<i>Date de commencement d'activité</i>	30/04/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

6.2 Annexe 2 : Attestations de maîtrise foncière

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Monsieur COUILLIET Damien demeurant au 6 rue de la Machauderie 51210 Fromentières, né le 14/06/1972 à Epernay, en sa qualité de propriétaire en indivision.

Madame COUILLIET Annie demeurant au 6 rue de la Machauderie 51210 Fromentières, née le 12/11/1970 à Ferte Gaucher, en sa qualité de propriétaire en indivision.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m ²
ZA 6	28 090

~~ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),~~

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

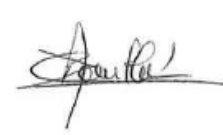
Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à *Fromentières*
le *04/09/18*

Signatures

Damien COUILLIET

Annie COUILLIET

G Ac C.D

V 5.84

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Monsieur COUILLIET Damien demeurant au 6 rue de la Machauderie 51210 Fromentières, né le 14/06/1972 à Epernay, en sa qualité de nu-propriétaire en indivision.

Madame COUILLIET Virginie demeurant au 14 rue des Moulins 62118 Fampoux, née le 04/11/1977 à Reims, en sa qualité de nu-propriétaire en indivision.

Madame COUILLIET Ghislaine demeurant au 11 route de Chalons-sur-Marne 51210 Fromentières, née le 31/12/1947 à Janvilliers, en sa qualité d'usufruitière.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Vauchamps (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance ha
ZA 14	3ha12a20ca
ZA 15	1ha84a90ca

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à *Fromentières*
le *04/09/18*

Signatures

Damien COUILLIET

Virginie COUILLIET

Ghislaine COUILLIET





V 5.84

AVENANT n°1 A LA PROMESSE DE BAIL SIGNEE LE 04/09/2017 EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BOISSY-LE-REPOS

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur COUILLIET Damien demeurant au 6 rue de la Machauderie 51210 Fromentières, né le 14/06/1972 à Epernay, en sa qualité de propriétaire en indivision.

Madame COUILLIET Annie demeurant au 6 rue de la Machauderie 51210 Fromentières, née le 12/11/1970 à Ferte Gaucher, en sa qualité de propriétaire en indivision.

Ci-après dénommés le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par VALECO SAS, Présidente, représentée elle-même par la HOLDING GAY SAS, représentée par Mme Catherine SOLER, dûment habilitée à la signature des présentes

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

EXPOSE

Le BENEFICIAIRE est spécialisé notamment dans le développement, la conception et la réalisation d'unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

Dans le cadre du développement d'un projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Boissy-le-Repos et Vauchamps (51), le BENEFICIAIRE et le PROMETTANT ont signé une promesse de bail emphytéotique en date du 04/09/2017 portant sur les parcelles suivantes (ci-après « la Promesse »):

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Section N°	Contenance m²
ZA 6	28 090

Etant donné que le Projet est en cours de développement, sa situation géographique a évolué en se précisant. A ce titre, le BENEFICIAIRE a besoin d'une emprise foncière complémentaire.

Le BENEFICIAIRE s'est rapproché du PROMETTANT à cet effet et ont convenu, ensemble, ce qui suit

C.D A

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Madame DOUSSOT Ghislaine demeurant au 3 rue des Sables 51210 Le Gault-Soigny, née le 22/04/1959 à Montmirail, en sa qualité de propriétaire.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m²
ZA 68	2 560

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Le Gault-Soigny
le 14/09/17

Signatures

Ghislaine DOUSSOT

Ghislaine DOUSSOT

Gay

Gay DCG

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Monsieur DAGONET Claude demeurant au 7 rue des Rosiers 51210 Janvilliers, né le 02/02/1944 à Janvilliers, en sa qualité d'usufruitier en indivision.

Madame DAGONET Mireille demeurant au 7 rue des Rosiers 51210 Janvilliers, née le 18/01/1947 à Soigny, en sa qualité d'usufruitière en indivision.

Madame CURFS Véronique demeurant au 11 rue de la Forge 10100 Saint Martin de Bossenay, née le 30/03/1970 à Montmirail, en sa qualité de nu-proprétaire.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m²
ZA 7	95 960

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à
le

Signatures

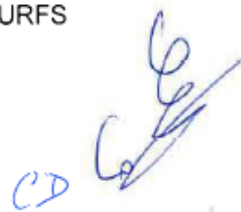
Claude DAGONET



Mireille DAGONET



Véronique CURFS



V 5.84

H-D

AVENANT n°1 A LA PROMESSE DE BAIL SIGNEE LE 14/09/2017 EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BOISSY-LE-REPOS

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur DAGONET Claude demeurant au 7 rue des Rosiers 51210 Janvilliers, né le 02/02/1944 à Janvilliers, en sa qualité d'usufruitier en indivision.

Madame DAGONET Mireille demeurant au 7 rue des Rosiers 51210 Janvilliers, née le 18/01/1947 à Soigny, en sa qualité d'usufruitière en indivision.

Madame CURFS Véronique demeurant au 11 rue de la Forge 10100 Saint Martin de Bossenay, née le 30/03/1970 à Montmirail, en sa qualité de nu-proprétaire.

Ci-après dénommés le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par VALECO SAS, Présidente, représentée elle-même par la HOLDING GAY SAS, représentée par Mme Catherine SOLER, dûment habilitée à la signature des présentes

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

EXPOSE

Le BENEFICIAIRE est spécialisé notamment dans le développement, la conception et la réalisation d'unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

Dans le cadre du développement d'un projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Boissy-le-Repos et Vauchamps (ci-après « le Projet »), le BENEFICIAIRE et le PROMETTANT ont signé une promesse de bail emphytéotique en date du 14/09/2017 portant sur les parcelles suivantes (ci-après « la Promesse »):

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Section N°	Contenance m²
ZA 7	95 960

Etant donné que le Projet est en cours de développement, sa situation géographique a évolué en se précisant. A ce titre, le BENEFICIAIRE a besoin d'une emprise foncière complémentaire.

Le BENEFICIAIRE s'est rapproché du PROMETTANT à cet effet et ont convenu, ensemble, ce qui suit

C.D H-D

ANNEXE 6 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Le(s) promettant(s) susnommé(s) de la présente promesse désigné(s) en page 4.

Sur la commune de Boissy-le-Repos (Marne-51)

Les parcelles désignées en page 5 de ce contrat.

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à ...Beuve.....
le 14.10.2019

SIGNATURE



L P S

V 6.21

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Monsieur LANCIOT Marcel demeurant au 15 rue de Barbonne 51120 Sézanne, né le 17/05/1933 à La Villeneuve-lès-Charleville, en sa qualité d'usufruitier en indivision.

Madame LANCIOT Jeannine demeurant au 15 rue de Barbonne 51120 Sézanne, née le 14/05/1933 à Charleville, en sa qualité d'usufruitière en indivision.

Madame LANCIOT Catherine demeurant au 41 route du Mas d'Alary 34700 Soumont, née le 20/04/1959 à Sézanne, en sa qualité de nu-proprétaire.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m²
ZA 39	123 950

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Sézanne.....
le 04/09/2017

Signatures

Marcel LANCIOT

Jeannine LANCIOT

Catherine LANCIOT





V 5.84

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Madame MONNATE Sonia demeurant au 6 rue du Paradis 51320 Sommesous, née le 16/10/1936 à Bergères-sous-Montmirail, en sa qualité de propriétaire.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m²
ZA 66	15 530

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Bergères-sous-Montmirail
le 25/10/17

Signatures

Sonia MONNATE





V 5 84

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Monsieur NOMINE Maxime demeurant au 3 rue des Bûchettes 51270 Courjeonnet, né le à, en sa qualité de propriétaire.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m²
ZA 3	8 800
ZA 4	20 790
ZA 5	27 040
ZA 13	50 230

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Courjeonnet
le 04/09/2018

Signatures

Maxime NOMINE



V 5.84

NT

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Monsieur THUILLOT Pascal demeurant au 74 rue de Montlean 51210 Montmirail, né le 18/03/1943 à Montmirail, en sa qualité d'usufruitier en indivision.

Madame THUILLOT Evelyne demeurant au 74 rue de Montlean 51210 Montmirail, née le 18/08/1943 à Corrobert, en sa qualité d'usufruitière en indivision.

Madame THUILLOT Sylvie demeurant au 101 all de l'Etang des Chapelles 51210 Vauchamps, née le 30/05/1965 à Montmirail, en sa qualité de nu-propriétaire.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m²
ZA 65	71 940

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Vauchamps
le 04/09/2018

Signatures

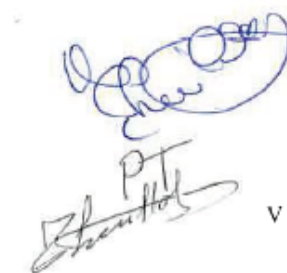
Pascal THUILLOT



Evelyne THUILLOT



Sylvie THUILLOT



V 5.84

TE

ANNEXE 6 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Le(s) promettant(s) susnommé(s) de la présente promesse désigné(s) en page 4.

Sur la commune de Vauchamps (51)

Les parcelles désignées en page 5 de ce contrat.

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

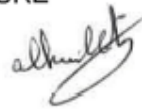
En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à ...*Caudebec*.....
le ...*24/09/19*...

SIGNATURE



V 6.21

T.P
SC

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Monsieur VOISEMBERT Pierre demeurant au 1 Chemin des Meuniers 51210 Bergères-sous-Montmirail, né le 23/01/1943 à Bergères-sous-Montmirail, en sa qualité de propriétaire.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m²
ZA 16	4 870
ZA 19	24 120
ZA 69	8 070
ZA 77	3 190

~~ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),~~

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Bergères.....
le 5 septembre 2017

Signatures

Pierre VOISEMBERT

CPD

V 5.84

**AVENANT n°1 A LA PROMESSE DE BAIL SIGNEE LE 05/09/2017 EN VUE DE LA
CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur VOISEMBERT Pierre demeurant au 1 Chemin des Meuniers 51210 Bergères-sous-Montmirail, né le 23/01/1943 à Bergères-sous-Montmirail, en sa qualité de propriétaire.

Numéro de téléphone de :

Adresse mail :

Ci-après dénommés le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault), ici représentée par Madame VIBERT Soline, Chargée de Développement Territorial, dûment habilitée.

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

EXPOSE

Le 05 septembre 2017 les Parties ont signées une promesse de bail emphytéotique en vue de développer un projet éolien sur les communes de Boissy-le-Repos et Vauchamps (51).

Afin d'affiner la situation du projet, il conviendrait d'ajouter un certain nombre de parcelles. Les Parties conviennent donc ce qui suit :

Vous en fait

Sv

AVENANT

L'article 2) Désignation est modifié comme suit :

« Le PROMETTANT promet de donner à bail au BENEFICIAIRE, qui l'accepte, les parcelles suivantes :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51).

Les parcelles suivantes :

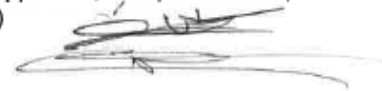
Section	Numéro	Surface
ZA	61	3ha13a90ca

TOUT LE RESTE SANS CHANGEMENT.
ET AUX MEMES CONDITIONS que dans la promesse de bail initiale

DONT ACTE sur DEUX pages

Fait à Boissy-le-Repos - Montmirail

Le 14.10.19

Pour le PROMETTANT
(Lu et approuvé, Bon pour accord)


Pour le BENEFICIAIRE
(Lu et approuvé, Bon pour accord)


PROMESSE DE BAIL EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur THUILLOT Pascal demeurant au 61 rue de la Dhuis 51210 Corrobert, né le 02/04/1969 à Montmirail, en sa qualité de propriétaire.

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Lors de la signature de la présente promesse de bail, il est indiqué que P. Thuillot Pascal demeurant à 61 rue de la Dhuis 51210 Corrobert est actuellement l'exploitant des parcelles soulignées dans le paragraphe 2) DÉSIGNATION.

Ci-après dénommée le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE,
Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par Madame VIBERT Soline, Chargée de Développement Territorial, dûment habilitée.

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

1) CONSTRUCTIONS PROJETEES

Le BENEFICIAIRE se propose d'édifier sur les parcelles objet des présentes les constructions suivantes :

Un parc éolien et ses installations, à savoir :

- une ou plusieurs éoliennes, y compris le survol des pales
- le socle des éoliennes
- Le ou les postes de livraison de l'électricité
- Les plates formes pour le levage et l'entretien des éoliennes
- Les pistes à créer
- Les réseaux enterrés d'interconnexion entre les éoliennes et le point de raccordement au Réseau de Distribution ou de Transport

Sr

V 6.21 

2) DÉSIGNATION DES PARCELLES

Le PROMETTANT promet de donner à bail au BENEFICIAIRE, qui l'accepte, les parcelles suivantes de manière exclusive pour une durée de 35 ans :

Sur la commune de Vauchamps (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m ²
ZA 17	64 680

Souligner les parcelles qui font l'objet d'un échange oral.

3) SERVITUDES

Le PROMETTANT déclare que le bien objet des présentes n'est grevé d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'Urbanisme, à l'exception de celle suivante :

- Servitude constituée au profit de

4) RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES

Le bien est libre de toute inscription ainsi que le déclare le PROMETTANT, à l'exception de celles suivantes :

- Inscription prise au profit de

Il est expressément précisé qu'il ne peut y avoir de régularisation de bail devant notaire en présence d'une hypothèque

Le PROMETTANT s'engage donc à obtenir la mainlevée partielle de l'hypothèque à sa charge exclusive. A défaut, le futur bail ne pourra être publié et le BENEFICIAIRE sera libéré de tout engagement issu de la présente promesse.

Le PROMETTANT s'engage également à ne contracter aucune hypothèque sur les parcelles objets des présentes pendant toute la durée de la présente promesse..

5) OBJET DE LA PROMESSE DE BAIL

A. Engagements du PROMETTANT

Par la présente promesse de bail, le PROMETTANT donne son accord au BENEFICIAIRE pour mener à bien toutes les études nécessaires au développement du parc éolien : études techniques et géotechniques, études environnementales, campagnes d'observation (notamment installatioir d'un mât de mesure). Il est convenu que le PROMETTANT met à disposition à titre gracieux les parcelles visées à article 2 pendant toute la durée de la promesse de bail.

Le PROMETTANT autorise et accepte dès à présent :

V 6.21

T.P
W

PROMESSE DE BAIL EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur LADEUIL Pascal, demeurant au 38 Grande Rue 51270 Baye, né le 1^{er} Octobre 1965 à Montmirail (51), en sa qualité de propriétaire.

Numéro de téléphone : 03 51 61 11 30

Adresse mail :

Lors de la signature de la présente promesse de bail, il est indiqué que le GAEC des 2 Fontaines (représenté par Monsieur NERET Sullivan), au hameau de Biffontaine 51210 Boissy-le-Repos, est actuellement l'exploitant des parcelles soulignées dans le paragraphe 2) **DÉSIGNATION.**

Ci-après dénommée le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par Madame VIBERT Soline, Chargée de Développement Territorial, dûment habilitée.

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

1) CONSTRUCTIONS PROJETEES

Le BENEFICIAIRE se propose d'édifier sur les parcelles objet des présentes les constructions suivantes :

Un parc éolien et ses installations, à savoir :

- une ou plusieurs éoliennes, y compris le survol des pales
- le socle des éoliennes
- Le ou les postes de livraison de l'électricité
- Les plates formes pour le levage et l'entretien des éoliennes
- Les pistes à créer
- Les réseaux enterrés d'interconnexion entre les éoliennes et le point de raccordement au Réseau de Distribution ou de Transport

LP 5

V 6.21

2) DÉSIGNATION DES PARCELLES

Le PROMETTANT promet de donner à bail au BENEFICIAIRE, qui l'accepte, les parcelles suivantes de manière exclusive pour une durée de 35 ans :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (Marne-51)

Les parcelles su vantes :

Section N°	Contenance m²
ZA 67	5 600

3) SERVITUDES

Le PROMETTANT déclare que le bien objet des présentes n'est grevé d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'Urbanisme, à l'exception de celle suivante :

- Servitude constituée au profit de

4) RENSEIGNEMENTS HYPOTHECAIRES

Le bien est libre de toute inscription ainsi que le déclare le PROMETTANT, à l'exception de celles suivantes :

- Inscription prise au profit de

Il est expressément précisé qu'il ne peut y avoir de régularisation de bail devant notaire en présence d'une hypothèque

Le PROMETTANT s'engage donc à obtenir la mainlevée partielle de l'hypothèque à sa charge exclusive. A défaut, le futur bail ne pourra être publié et le BENEFICIAIRE sera libéré de tout engagement issu de la présente promesse.

Le PROMETTANT s'engage également à ne contracter aucune hypothèque sur les parcelles objets des présentes pendant toute la durée de la présente promesse.

5) OBJET DE LA PROMESSE DE BAIL

A. Engagements du PROMETTANT

Par la présente promesse de bail, le PROMETTANT donne son accord au BENEFICIAIRE pour mener à bien toutes les études nécessaires au développement du parc éolien : études techniques et géotechniques, études environnementales, campagnes d'observation (notamment installation d'un mât de mesure). Il est convenu que le PROMETTANT met à disposition à titre gracieux les parcelles visées à l'article 2 pendant toute la durée de la promesse de bail.

Le PROMETTANT autorise et accepte dès à présent :

LP SV

V 6.21

AVENANT n°1 A LA PROMESSE DE BAIL SIGNÉE LE 14/09/2017 EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BOISSY-LE-REPOS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Monsieur DAGONET Claude demeurant au 7 rue des Rosiers 51210 Janvilliers, né le 02/02/1944 à Janvilliers, en sa qualité d'usufruitier en indivision.

Madame DAGONET Mireille demeurant au 7 rue des Rosiers 51210 Janvilliers, née le 18/01/1947 à Soigny, en sa qualité d'usufruitière en indivision.

Madame CURFS Véronique demeurant au 11 rue de la Forge 10100 Saint Martin de Bossenay, née le 30/03/1970 à Montmirail, en sa qualité de nu-proprétaire.

Ci-après dénommés le PROMETTANT
D'une part,

ET

La Société dénommée VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault), 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault), représentée par VALECO SAS, Présidente, représentée elle-même par la HOLDING GAY SAS, représentée par Mme Catherine SOLER, dûment habilitée à la signature des présentes

Ci-après dénommée le BENEFICIAIRE
D'autre part.

EXPOSE

Le BENEFICIAIRE est spécialisé notamment dans le développement, la conception et la réalisation d'unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

Dans le cadre du développement d'un projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Boissy-le-Repos et Vauchamps (ci-après « le Projet »), le BENEFICIAIRE et le PROMETTANT ont signé une promesse de bail emphytéotique en date du 14/09/2017 portant sur les parcelles suivantes (ci-après « la Promesse »):

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Section N°	Contenance m²
ZA 7	95 960

Etant donné que le Projet est en cours de développement, sa situation géographique a évolué en se précisant. A ce titre, le BENEFICIAIRE a besoin d'une emprise foncière complémentaire.

Le BENEFICIAIRE s'est rapproché du PROMETTANT à cet effet et ont convenu, ensemble, ce qui suit

C.D H.D

AVENANT

L'article 2) Désignation est modifié comme suit :

« Le PROMETTANT promet de donner à bail au BENEFICIAIRE, qui l'accepte, les parcelles suivantes :

Sur la commune de Vauchamps (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m²
ZA 35	60 100
ZA 36	5 160
ZA 37	26 630

TOUT LE RESTE SANS CHANGEMENT.
 ET AUX MEMES CONDITIONS que dans la Promesse de bail initiale.
 En cas de contradiction entre le présent avenant et les dispositions de la Promesse, celles du présent avenant prévaudront.

DONT ACTE sur DEUX pages

Fait à ...Janvillies...
 Le...24.01.18.....

Pour le PROMETTANT
 (Lu et approuvé, Bon pour accord)

Claude DAGONET
 Mireille DAGONET
 Véronique CURFS

[Signature]
 Bon pour accord,
 lu et approuvé
 H. Dagonet

Pour le BENEFICIAIRE
 (Lu et approuvé, Bon pour accord)

Gauthier OSSART

[Signature]
 lu et approuvé
 Bon pour accord
[Signature]

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE DROITS REELS

Monsieur LABOUTIQUE Denys demeurant au 1 La Marlière 51210 Janvilliers, né le 10/02/1950 à Janvilliers, en sa qualité de propriétaire.

Propriétaires des parcelles :

Sur la commune de Boissy-le-Repos (51)

Les parcelles suivantes :

Section N°	Contenance m ²
ZA 10	1 480
ZA 11	29 080
ZA 12	2 730

ATTESTE avoir signé une promesse de bail emphytéotiques sur les parcelles susmentionnées avec la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 440 856 938 RCS MONTPELLIER (Hérault),

En vertu desquelles je promets de donner à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, autoriser dès à présent la société VALECO INGENIERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à ... Janvilliers...
le ... 25/10/17 -

Signatures

Denys LABOUTIQUE



